

GRATTEPANCHE



Le Conseil Municipal
vous présente ses
meilleurs vœux
pour l'année 2013



I.P.N.S.

Décembre 2012

N° 41



La Place

L'édito du maire

Samariens, Samariennes,

L'année 2012 se termine sur fond de crise et dans un climat peu enthousiaste pour notre commune. Nous devons, dans ce contexte, nous rassembler, nous épauler, nous battre et définir les priorités car il faut bien le reconnaître, nos soucis sont souvent occultés par le monde politique.

Si au sein de notre Conseil Municipal, par souci de neutralité et en faveur de l'intérêt général, nous n'abordons jamais les sujets en évoquant la politique, il n'en demeure pas moins que nous en subissons les conséquences. Des conséquences qui peuvent être douloureuses et inacceptables telle que la décision du Conseil Général qui a décidé, cette année, de ne plus verser la subvention au SIVOM de Boves estimée à 200 000€, allouée désormais à la Communauté d'Agglomérations d'Amiens Métropole qui ne dispose pas de la compétence « voirie ». De ce fait, le SIVOM est dans l'obligation de revoir ses projets et corrélativement nous aussi.

Je n'ai rien contre la politique qui est synonyme d'ouverture et de débats mais je suis formellement opposé à ces politiciens prisonniers d'un carcan qui, sous prétexte d'appartenir à un parti, font la sourde oreille, bottent en touche et repoussent toute idée du camp opposé. Je ne vois qu'une seule explication ; la course à l'indemnité ! Sans étiquette et adhérent d'aucun parti, j'ai encore la liberté de m'exprimer sans avoir à cirer des pompes mais il faut avouer que, seul face à ces impitoyables élus de tout bord, le combat est difficile.

Mais revenons au calme de notre petit village qui n'a pas connu cette année de gros bouleversements. Un élan de sagesse fut nécessaire pour alimenter notre trésorerie afin de réaliser au plus tôt en 2013 les travaux votés en 2012, avec comme d'habitude, des journées consacrées à quelques chantiers (*divers fleurissements, les abords de la mare, des illuminations, les larris...*) auxquelles participent des fidèles bénévoles que je tiens à remercier. Leurs efforts entraînent des économies non négligeables et ces moments conviviaux mériteraient une plus grande participation et je vous encourage à nous rejoindre. Donner un peu de notre temps, même si le temps c'est de l'argent, c'est mieux qu'une hausse d'impôt !

Malgré l'augmentation des participations syndicales dont certaines sont légitimes comme le SIVU « crèche » de par la forte fréquentation de nos petits chérubins, d'autres à venir comme je le crains pour le SIVOM pour les raisons précitées, il faut souligner le travail remarquable effectué avec effort au sein du SISCO qui a abouti à maintenir solidairement le montant réclamé aux trois communes. Il fallait assainir la situation, voilà chose faite et bien faite, de quoi être optimiste pour la suite.

Une poignée de résistants tient à bout de bras le Comité des Fêtes et s'efforce de maintenir une vie au cœur de la collectivité en offrant aux enfants, adultes et seniors des moments de bonheur, tout simplement. Ces bénévoles qui méritent d'être plus nombreux, attendent votre aide si précieuse afin que perdurent les traditionnelles manifestations et pourquoi pas en apportant de nouvelles idées. Venez donc les rejoindre !

Je ne saurais clore cet éditorial sans souhaiter la bienvenue en notre chère école, à Mme Virginie François, enseignante en poste depuis la rentrée.

A toutes et à tous, Grattepanchoises et Grattepanchois, si la fin du monde nous a épargnés, au nom de toute l'équipe municipale et du secrétaire de mairie, je vous souhaite de joyeuses fêtes et une très heureuse année 2013.

Votre Maire dévoué

Maurice NAVARRE

La vie de la commune

Naissances

- VASSEUR OCAGOS Abéliane	Amiens	19/02/2012
- CLAISSE LE NAGARD Paul	Amiens	19/03/2012
- LETELLIER Gabin	Amiens	26/03/2012
- OGER Kelly	Amiens	16/05/2012
- EGGENSPIELER Louis	Amiens	24/06/2012

Mariages

- LOZANO-GUTIEZ Frédéric et THOMAS Cathy		16/06/2012
- BONNASSIES Antoine et HERMANT Océane		01/09/2012
- DELPLANQUE Kévin et PIQUET Nelly		22/09/2012

Décès

- JOUBERT ép. BELZAT Martine	Grattepanche	18/11/2012
------------------------------	--------------	------------

Secrétariat de Mairie

Les permanences ont lieu les lundi et jeudi
de 17 H.30 à 19 H.

Tél. 03.22.42.08.18 Fax 03.22.42.09.10

Messagerie : grattepanche.mairie@free.fr

Site Internet : <http://www.grattepanche-mairie.fr>

Urbanisme

P.C.

- MEURILLON Olivier et Nathalie	Construction Habitation
- NAVARRE Jean-Claude	Véranda et auvent
- LEFEVRE-MALVOISIN G. et J.	Extension et rénovation
- AMEZ Christelle et Frédéric	Construction Habitation

D.P.

- CORSYN Jean-Pierre	Lotissement
- SAS Latitudes	Division parcellaire
- LEFEBVRE Jérôme	Pose Vélux
- DUFOUR Cédric	Pose Fenêtre fixe
- BRAY Philippe	Fermeture Véranda



LES ASSOCIATIONS

COMITE DES FETES

BARDET Bruno
239 Rue du Haut
80680 GRATTEPANCHE
Tél. 03.22.45.75.57



ASPEG

ROGER Betty
460 Rue de Saint-Saufieu
80680 GRATTEPANCHE
Tél. 03.22.42.04.34



SOCIETE DE CHASSE

VASSEUR Jean-Louis
10 Rue du Quai
80680 RUMIGNY
Tél. 03.22.47.64.41



LA PIGEONNIERE

(Ball-Trap)
GAFFET Richard
2000 Rue d'Estrées
80680 GRATTEPANCHE
Tél. 03.22.09.51.81

LA PIGEONNIERE

(Club de tir)
DEBOVES Christian
2000 Rue d'Estrées
80680 GRATTEPANCHE
Tél. 03.22.09.51.81

COMMUNE de GRATTEPANCHE

Les finances

Libellés	Résultat Fin N-1	Réalisé N	R. à R.	Totaux N	Totaux N et N-1
FOCTIONNEMENT					
Dépenses	-	147 321,85		147 321,85	147 321,85
Recettes	41 504,48	159 488,56		159 488,56	199 991,04
Résultat	41 504,48	11 164,71		11 164,71	52 669,19
INVESTISSEMENT					
Dépenses	-	25 800,46	-	25 800,46	25 800,46
Recettes	2 540,29	13 498,89	-	13 498,89	16 039,18
Résultat	2 540,29	- 12 367,57	-	- 12 367,57	- 9 827,28
RESULTAT	44 044,77	- 1 202,86	-	- 1 202,86	42 841,91

COMPTE ADMINISTRATIF

2011



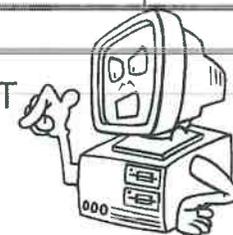
Compte Administratif

ANNEE = N	Résultat N-1	Mt. en inv. N	Résultat N	Clôture N	R. à R.	Solde R à R. N	Affect. Report N+1
FOCTIONNEMENT	41 504,48	-	11 164,71	52 669,19		-	52 669,19
INVESTISSEMENT	2 540,29		- 12 367,57	- 9 827,28		-	- 9 827,28
TOTAL	44 044,77	-	- 1 202,86	42 841,91		-	42 841,91

Compte de Gestion

SECTION DE FONCTIONNEMENT

BUDGET



SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

2012

DEPENSES

Charges à caractère général	93 809
Charges de personnel	12 200
Atténuation de produits	6 288
Autres dépenses de gestion courante	79 031
Charges financières et charges except	3 100
Virement à la section d'investissement	/
TOTAL	194 428

Programmes (Travaux et acquisitions)	17 109
Restes à Réaliser	/
Résultat reporté	9 827
Remb. Emprunts	7 500
TOTAL	34 436

RECETTES

RECETTES

Produits des services	6 000
Impôts et taxes	74 843
Dotations, subventions et participations	64 293
Autres produits de gestion courante et produits except.	4 250
Résultat reporté	42 842
TOTAL	194 428

Dotations et subventions	24 609
Taxe d'urbanisme	/
Emprunt	/
Restes à Réaliser	/
Affectation du résultat	9 827
Virement de la section de fonctionnement	/
TOTAL	34 436

Les élections

La France, sous la Cinquième République, est une démocratie représentative. Les représentants des branches législative et exécutive y sont élus (*directement ou indirectement*) par les citoyens français ou nommés par les représentants élus. Les citoyens français peuvent également être consultés par référendum sous certaines conditions.

Les élections sous la Cinquième République

Au niveau national, la France élit :

- **Le Président de la République** : il est élu pour un mandat de cinq ans au suffrage universel direct lors de l'élection présidentielle.

- **Le Parlement** : il est composé de deux chambres :

- L'Assemblée Nationale compte 577 membres, élus pour un mandat de cinq ans au suffrage universel direct dans des circonscriptions locales lors des élections législatives.

- Le Sénat compte 348 membres élus pour un mandat de six ans au suffrage indirect : 336 sont élus par un collège électoral de représentants des départements, régions, communes, collectivités d'outre-mer (entre autres) et 12 par l'Assemblée des Français de l'étranger (assemblée de 150 membres élus par les Français vivant en dehors de France, qui a remplacé le Conseil supérieur des Français de l'étranger).

Au niveau local, les citoyens français élisent au suffrage universel direct plusieurs gouvernements locaux :

- les membres des conseils régionaux dans chaque région ;
- les membres des conseils généraux dans chaque département ;
- les membres des conseils municipaux dans chaque commune.

Résultats des
scrutins des 22 avril
et 6 mai 2012

ELECTION PRESIDENTIELLE 2012

1er TOUR	
Inscrits : 248 Votants : 225 Exprimés : 221	
Nom du candidat	Nb. de voix
Eva JOLY	4
Marine LE PEN	60
Nicolas SARKOZY	38
Jean-Luc MELENCHON	17
Philippe POUTOU	5
Nathalie ARTHAUD	1
Jacques CHEMINADE	0
François BAYROU	23
Nicolas DUPONT-AIGNAN	5
François HOLLANDE	68

2ème TOUR	
Inscrits : 248 Votants : 222 Exprimés : 204	
Nom du candidat	Nb. de voix
François HOLLANDE	113
Nicolas SARKOZY	91



ELECTION LEGISLATIVE 2012

Résultats des
scrutins des 10 et
17 juin 2012

1er TOUR	
Inscrits : 248 Votants : 165 Exprimés : 161	
Nom du candidat	Nb. de voix
Barbara POMPILI	58
Marianne MUGNIER	5
Olivier JARDÉ	61
Olivier BOUZY	2
Christian GALLI	2
Jacques GOFFINON	0
Valéry DRUEL	32
Bruno PALÉNI	1
Gwenaëlle LAMONTO	0
Cyrille OLOU	0

2ème TOUR	
Inscrits : 248 Votants : 165 Exprimés : 157	
Nom du candidat	Nb. de voix
Barbara POMPILI	83
Olivier JARDÉ	74



Infos locales

GAZ PROPANE

La proposition lancée par la SICAE n'a pas recueilli un franc succès sur notre commune (trois foyers) et la desserte en gaz propane semble être abandonnée.

PROJET EOLIEN

Face à la demande accrue de développeurs, M. Le Maire a dû interrompre leurs avancées et proposera au Conseil, après présentation des différents dossiers, de choisir une société unique afin de réaliser l'étude initiale pour un tel projet. Notre commune pourra ainsi rester maîtresse de son territoire et travailler plus sereinement sur un dossier jugé sensible.

EPANDAGE

Un agent de « SEDE Environnement » qui gère les boues de Seine Aval en provenance de la région francilienne est venu en mairie exposer le déroulement des opérations prévues pour 2013. Les limitations en quantité sur les parcelles déjà desservies sont atteintes et le périmètre doit être étendu. Le plan présenté a déjà fait l'objet de remarques, notamment pour une parcelle très proche des habitations et retirée immédiatement du projet. Les nuisances olfactives et l'apparition de mouches ont été évoquées.

Le lieu de stockage des boues et leur épandage lors des week-end, jours fériés ou vacances ont été également soulignés. Un point positif pour le maire, les coordonnées d'une médiatrice en Chambre d'Agriculture lui ont été données. Une nouvelle enquête publique aura donc lieu et vous êtes invités à faire part de vos remarques lors des permanences du commissaire.

RECENSEMENT INSEE

Le bilan du dernier recensement de la population réalisé en 2011 a été rendu officiel. Les résultats sont les suivants : au premier janvier 2012, la population municipale est de 294 habitants, celle comptée à part de 5 habitants soit un total de 299 habitants.

LOCATION SALLE DES FETES

A compter du 1^{er} janvier 2013, le tarif de location pour une journée a été fixé à 70 euros. A noter qu'elle est mise gratuitement à disposition des familles lors d'un décès pour les

Problèmes de bruit

Les travaux d'entretien des habitations, des jardins et des pelouses ont repris. Afin d'éviter tout malentendu, je tiens à rappeler à chacun les termes de l'arrêté préfectoral du 4 février 1991 concernant les nuisances causées par l'excès de bruit...

Extrait de l'arrêté :

« Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- Du lundi au vendredi : De 8 H.30 à 12 H.00

et de 14 H.30 à 19 H.30

- Les samedis : De 9 H.00 à 12 H.00 et de 15 H.00 à 19 H.00

- Les dimanches et jours fériés : De 10 H.00 à 12 H.00 »

Liste électorale

Sont électeurs tous les Français et Françaises majeurs, jouissant de leurs droits civils et politiques et n'étant dans aucun cas d'incapacité prévu par la Loi. L'inscription sur la liste électorale est obligatoire pour participer aux différents scrutins. Rappelons que la date limite d'inscription est le 31 décembre de l'année en cours. Il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année mais vous ne pouvez voter qu'à partir du 1^{er} mars de l'année suivante (*après la révision annuelle des listes électorales*)

Si vous déménagez dans une autre commune, il convient de s'inscrire sur la liste électorale de sa nouvelle commune en procédant aux mêmes formalités que pour une première inscription.

Où s'inscrire ?

- Soit à la mairie de son domicile (*ou de sa résidence : dans ce dernier cas, il faut y résider de manière effective et continue depuis au moins 6 mois*)

- Soit à la mairie d'une commune dans laquelle on est assujetti aux impôts locaux depuis au moins 5 ans

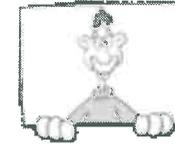
- Soit à la mairie de la commune où l'on est assujetti à résidence en tant que fonctionnaire public.

Insolite

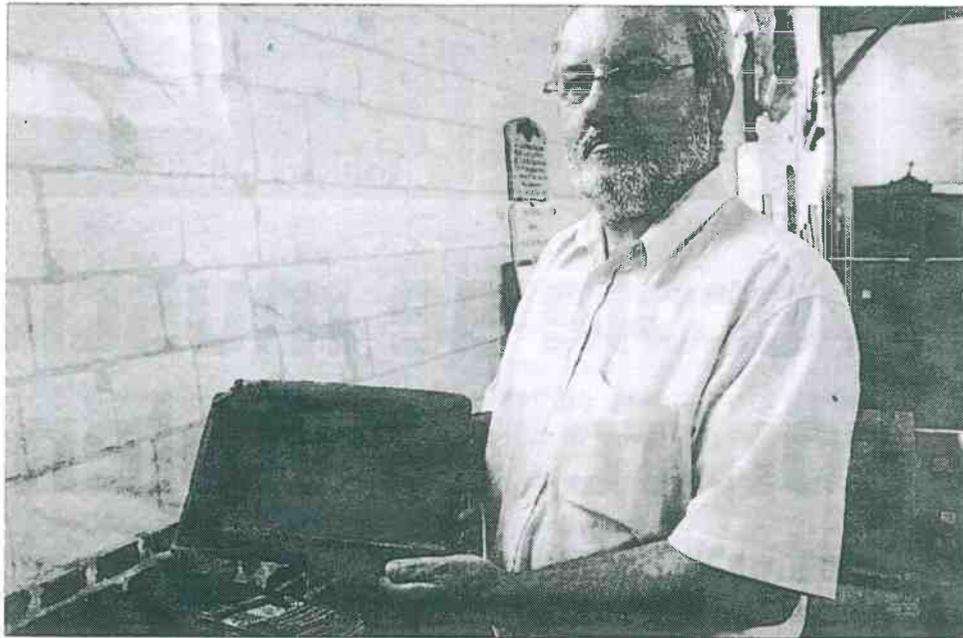
Une tuile est arrivée en mairie ! M. le Maire a dû l'annoncer à ses adjoints, puis à ses Conseillers... Tout le monde a pris peur !

Ouf ! Ce n'était qu'une tuile de toiture en provenance de Dommartin que M. Philippe CARON, son propriétaire, a déposée chez M. GOURGUECHON, sachant qu'il s'intéressait à l'histoire du village. M. CARON était en train de découvrir une grange et, par chance, il a aperçu une inscription sur cette tuile ; il l'a mise de côté et un peu plus tard, il a lu l'inscription gravée avant cuisson : « César Dupont à Grattepanche ». Cette tuile a donc échappé à la benne. A son verso, on peut voir que cette tuile a été fabriquée à Rumigny par l'entreprise DEMOLLIEN.

Des recherches sont en cours afin de la dater et d'en savoir plus sur son signataire...



À la recherche de César Dupont



Sur la tuile rapportée au maire, une mystérieuse inscription : « César Dupont de Grattepanche ».

Lors des Journées du patrimoine, Maurice Navarre, maire de Grattepanche (au sud d'Amiens), n'a pu s'empêcher de faire un bon mot. « Tu parles d'une tuile ! », dit-il en montrant une tuile fabriquée dans le village voisin de Rumigny. Laquelle, comme en atteste au verso sa marque de fabrique, provient de l'ancienne tuilerie Demollien.

« Cette tuile qui porte sur sa face

l'inscription faite avec une pointe de clou entre le moulage et la cuisson " César Dupont - Grattepanche " m'a été rapportée par son propriétaire, Philippe Caron, de Dommartin, qui l'a trouvée alors qu'il démolissait une grange. Une chance qu'il ne l'ait pas jetée comme les autres ! », ajoute le maire de Grattepanche.

Mais qui est César Dupont ? Pour l'instant, les personnes a qui

j'en ai parlé ne le connaissent pas », constate Maurice Navarre. « Peut-être qu'en en parlant dans le journal, soit à Rumigny, à Grattepanche ou ailleurs, nous pourrions savoir qui était César Dupont ».

Après tout, la dernière panne sortie de la tuilerie de Rumigny n'est pas si lointaine.

De notre correspondant
JEAN VIMEUX

Et la lumière... ne fut plus !

Y aurait-il un champ de betteraves dissimulé Rue de l'Eglise pour qu'une arracheuse vienne en reculant renverser le lampadaire situé à proximité de la mairie ?



Un constat amiable a été dressé et le dossier transmis à notre Compagnie d'assurance...

8 mai 2012



Rassemblement devant la Salle des Fêtes... Puis, défilé jusqu'au Monument... Au programme : Discours de M. le Maire, appel aux Morts, dépôt d'une gerbe, minute de silence et enfin vin d'honneur.



11 novembre 2012



Les pompiers de Saint-Saulfieu avaient accepté l'invitation de M. le Maire et ont donc participé à la cérémonie de commémoration du 11 novembre 2012.



Les enfants ayant déposé une gerbe au pied du monument, il était temps de rejoindre la Salle des Fêtes pour le vin d'honneur.



Albert THIREAU

Albert, Léopold, René THIREAU est né le 16 novembre 1896 à Poitiers, dans le département de la Vienne. Il a combattu avec courage l'Allemagne, pendant 3 ans, du 6 avril 1915 au 18 avril 1918.

Il fut tué à l'ennemi le 18 avril 1918 au combat, près de Rouvrel (Somme), comme en témoigne l'avis du Ministère n° 9538 du 15 mai 1918. Et comme c'était souvent le cas en temps de guerre, il fut inhumé dans un village des alentours, en l'occurrence **Grattepanche**. Il obtint à juste titre la mention : « *Mort pour la France* ».

Son enfance : Albert, Léopold, René THIREAU est né le 16 novembre 1896 à Poitiers, dans le département de la Vienne. C'était le fils de Léopold Pierre Antoine THIREAU et de DALLIER Juliette, Albertine, Léa. Ses parents se sont installés ensuite à Niort, dans le département des Deux-Sèvres. Son papa exerçait la profession de secrétaire de mutuelle. Sa maman était mère au foyer. Elle est décédée peu avant la guerre.

Il était célibataire.

Albert a poursuivi ses études à Paris : Il a fait ses études à l'École Supérieure de Commerce de Paris ; il résidait alors au 108, Boulevard Malesherbes, dans le 17^{ème} arrondissement.

Il a passé le Conseil de révision : Il a passé le conseil de révision à Parthenay, dans le canton de Niort. Il avait le N° 103 et faisait partie de la liste n° 346 du registre matricule du recrutement.

Il fut incorporé : C'était un jeune soldat appelé de la classe 1916.

Il fut incorporé au 32^{ème} régiment d'infanterie à compter du 6 avril 1915.

Il est entré à Saint-Cyr : Par décision ministérielle N° 3371, il fut admis en tant qu'élève aspirant officier de réserve d'infanterie. (J.O. du 1^{er} avril 1915 p. 108) Il a suivi les cours au centre d'instruction de Saint-Cyr du 11 avril au 12 octobre 1915.

Il est parti au front : Promu aspirant le 15 octobre 1915, il a été incorporé dans ce grade, au 114^{ème} Régiment d'infanterie à compter du 20 octobre 1915. Il passa ensuite au 90^{ème} Régiment d'Infanterie le 13 décembre 1915, puis au 66^{ème} Régiment d'infanterie, le 28 août 1916. Il fut promu sous-lieutenant de réserve à titre temporaire le 31 octobre 1916. Il resta alors au 66^{ème} Régiment d'Infanterie, dans la 7^{ème} compagnie, par décision du Général commandant la 17^{ème} D.I.

Les régiments d'Albert THIREAU : Le 32^{ème} Régiment d'infanterie était caserné à Tours et Châtelleraut en 1914. Il faisait partie de la 35^{ème} Brigade d'infanterie, de la 18^{ème} division d'infanterie et du 9^{ème} corps d'armée. Le 66^{ème} Régiment d'infanterie était caserné à Tours en 1914 ; il était dit le « six-six ». Il faisait partie de la 35^{ème} Brigade d'infanterie, de la 18^{ème} division d'infanterie et du 9^{ème} corps d'armée. En 1918, le 66^{ème} R.I combattit dans la Somme en avril mai. Le 90^{ème} Régiment d'infanterie était caserné à Châteauroux en 1914. Il faisait partie de la 33^{ème} Brigade d'infanterie, de la 17^{ème} division d'infanterie et du 9^{ème} corps d'armée. Le 114^{ème} Régiment d'infanterie était caserné à Saint-Maixent et Parthenay en 1914. Il faisait partie de la 34^{ème} Brigade d'infanterie, de la 8^{ème} division d'infanterie et du 4^{ème} corps d'armée. (Source « *Le chtimiste* »)

Albert trouva la mort : Il fut tué à l'ennemi le 18 avril 1918 au combat, près de Rouvrel (Somme), comme en témoigne l'avis du Ministère n° 9538 du 15 mai 1918. Il obtint à juste titre la mention : « Mort pour la France ». Son acte de décès fut signé par Albert Athanase SALMON, son capitaine. Il avait combattu avec courage l'Allemagne, pendant 3 ans, du 6 avril 1915 au 18 avril 1918. Il fut inhumé dans le petit cimetière communal de Grattepanche.



Extrait de l'Historique du 66ème R.I. (F.P., Imp. Barrot et Gallon, 1919)

CHAPITRE XVI
(Avril – mai 1918)

Extrait :

« Le train nous débarque dans la Somme.

Le fracas du bombardement est tout proche.

Après avoir passé quelques jours à Gannes, puis à Bacouel, nous arrivons à Chaussoy-Epagny. A quelques kilomètres en allant vers les lignes, est Ailly sur Noye, où nous avons embarqué jadis pour Verdun.

Là-haut, sur le plateau, en première ligne, est Rouvrel, le joli cantonnement où nous avons vécu des jours heureux au sortir des marécages de Bouchavesnes.

Sur ces villages qui nous ont laissé le souvenir d'un accueil si hospitalier, l'ennemi s'acharne et ses gros obus y font comme des végétations éphémères de poussière et de fumée.

A Chaussoy-Epagny, où notre veillée d'armes dure une semaine, nous allons voir les gros canons qui, près du château, tirent sur Moreuil à 15 kilomètres de là.

Le 17 avril, nous allons dans le Parc de Guyencourt, au bord de la Noye. Et là, parmi les hêtres centenaires, la Marseillaise est jouée.

Allègre ou mélancolique, la musique est douce à l'ouïe du soldat. Elle ajoute à la chaleur illuminée du soleil un rayon d'or sonore.

Au soir, nous montons en ligne devant Rouvrel et la ferme de l'Espérance.

Dans quelques heures, il faudra attaquer pour rejeter l'ennemi dans la vallée de l'Avre, sur Moreuil.

Derrière nous, nos canons hurlent, bientôt leur bruit devient assourdissant.

C'est l'heure H, il fait encore noir, et les tanks qui doivent appuyer sont en retard. Ils viennent lentement, lourdauds et haletants.

Les 1er et 2e bataillons s'élancent à l'assaut dans la nuit. L'adversaire est sur ses gardes. Ses innombrables mitrailleuses balaient l'immense glacis de la ferme Auchin et il a converti le bois du Gros-Hêtre en forteresse.

Ses fusées illuminent la plaine et ses feux d'infanterie se déclenchent. Les sinistres crécerelles mêlent leurs voix grêles. Les tanks manoeuvrant au hasard dans cette obscurité qui les aveugle, ne peuvent intervenir efficacement.

Et les Poilus, dont certains étaient quand même parvenus au parapet de la tranchée ennemie, sont fauchés à bout portant.

Les deux tanks qui passent les lignes boches sont mis hors de combat.

Les vagues refluent sous la nappe de balles, mais les officiers se lèvent, debout devant la mitraille, et

les hommes repartent ... on franchit des tranchées pleines de cadavres ennemis déchiquetés par notre artillerie,

mais les mitrailleuses tirent follement, la nappe d'acier de leurs projectiles rase le sol en tous sens et il faut se coucher sur le glacis, au milieu des morts et des agonisants.

Le 3e bataillon, réserve d'I.D. à Rouvrel, doit courir remplacer un bataillon d'un autre régiment qui s'est perdu dans la nuit. Devant le bois du Gros-Hêtre, il se heurte, lui aussi à la furieuse défense de l'adversaire. A sa tête, le commandant BONNIER tombe en héros, une balle en plein front.

Ses hommes le pleurent toujours.

La progression est impossible pour tous.

L'artillerie boche, qui est peu intervenue pendant l'attaque, bombarde Rouvrel et la ferme de l'Espérance, rendant les communications avec l'arrière très difficiles.

L'ennemi, renouvelant son procédé barbare d'Agny, achève à coups de fusil nos blessés qui, sanglants, rampent vers nos lignes.

Le grand jour éclaire maintenant le nouveau champ de bataille jonché de petits tas bleu horizon.

Journée où notre vaillance, digne d'un meilleur sort, s'est dépensée sans résultat. Journée de pertes irréparables.

Le commandant BONNIER, les lieutenants JOLLY, BESOMBES, VIOLLET, VILLERET, **THIREAU**, MOTHIRON, DE NESMES et BUSTARET et, avec eux, plus de 120 hommes sont tombés pour toujours dans cette aube brumeuse ; 5 capitaines, 6 lieutenants et 224 hommes sont blessés.

Cinq jours après, nous allons bivouaquer dans le Parc de Guyencourt et, avec un serrement au cœur, on songe aux camarades qui, moins d'une semaine avant, pleins de vie, écoutaient dans ce même parc, notre musique et qui maintenant, ne sont plus...

Le 30 avril, nous montons en ligne entre le Bois-Sénécat et Rouvrel. Il y a peu d'abris, les tranchées ne sont, par endroits, qu'ébauchées et le Boche marmite ferme. Nous restons vingt-cinq jours. Période pénible. La nuit surtout, l'ennemi bombarde nos positions. Il emploie force obus à ypérite et il faut vivre dans cet air empoisonné avec éternellement le masque sur la figure.

Au bois des Rayons, à la cote 117, c'est la débandade des corvées nocturnes prises sous les rafales d'artillerie.

Enfin, le 25 mai, la 66e division de chasseurs à pied nous relève et les autos nous transportent à Cempuis et à Granvilliers, où les sinistres oiseaux de nuit viennent lâcher leurs bombes.

Une violente épidémie de grippe se déclare, qui rend plus pénibles les longues marches qui nous mènent dans l'Oise, devant Estrées Saint Denis, où le Boche prépare une offensive.

Les travaux

TRAVAUX REALISES

1) En décembre 2011, avant le passage des encombrants, une partie de l'équipe municipale a investi le hangar communal afin d'effectuer un grand nettoyage et ensuite le rangement nécessaire à son bon fonctionnement. Le travail fut efficace et cela s'est tout de suite vu.

2) La journée « fleurissement » est un moment chargée de la commission « Vie du village », elle fait espaces publics. Cette invitation ne connaît pas un Toutefois, il convient d'adresser nos remerciements mention particulière à M BEGUIN Franck qui gère logement, fournissant les plantes et procédant à leur



incontournable. Dirigée par l'adjointe appel à la population afin d'agrémenter les franc succès et c'est fort dommage. aux personnes présentes, avec une individuellement le massif situé devant son plantation.



3) Après un élagage malheureux des saules réalisé par l'entreprise, l'environnement de la mare n'était guère agréable à visiter tant le pourtour avait subi de nombreuses avaries. L'adjoint en charge de la commission « travaux » avait convié les habitants à retrousser une nouvelle fois leurs manches pour une opération de grande envergure sur le site. Le programme fut chargé ; remise en place de la main courante, taille des saules et des haies. Deux voyages par remorque agricole ont été effectués vers la déchetterie à végétaux. Pendant ce temps-là, le secrétaire de mairie s'affairait à réparer le revêtement de sol de la mairie et remettre en peinture les endroits défraîchis de l'école.



4) Le clocher qui avait subi la foudre en août 2010, a retrouvé sa prestance après l'intervention de l'entreprise Lapostolle, spécialisée dans les couvertures d'églises.



TRAVAUX COMMANDES

1) Les pierres du perron de l'église se sont déchaussées avec l'érosion et pour éviter tout accident, les travaux de maçonnerie ont été commandés afin de les remettre en place et les rejointoyer pour un devis de 370 € HT.

2) Le projecteur de l'église a déjà souffert sous le poids de véhicule et a nécessité réparation. Afin de le protéger, deux barrières seront installées pour un coût de 250 € HT.

3) La façade arrière de la Salle des Fêtes qui avait été oubliée lors de sa rénovation sera mise en peinture avec un traitement de la toiture, le devis s'élève à 965 € HT.

4) Sur le domaine public, des frênes ont des branches imposantes et menaçantes qui surplombent la propriété d'une riveraine. Un élagage a été commandé auprès d'une entreprise dont le coût s'élève à 750 € HT. A noter que des Conseillers s'étaient proposés mais la dangerosité de l'intervention a incité M. Le Maire à repousser leur offre.

5) Les boiseries des bâtiments mairie-école ont besoin d'une restauration et d'un traitement. Les travaux seront réalisés au printemps par une entreprise locale, coût de l'opération : 1 116 € HT.

6) Afin de réduire la consommation en électricité, le Conseil Municipal avait acté dans ses objectifs la pose d'une horloge astronomique sur notre éclairage public. L'opportunité d'une subvention de 40% minimum, pouvant aller jusqu'à 60%, a accéléré le processus. En partenariat avec le SIER du Sud Amiénois et la Fédération Départementale d'Énergie, cette subvention est allouée pour effectuer le remplacement des lanternes qui seront à proscrire à l'horizon 2015. Le financement sera réalisé grâce à un fonds de concours de la FDE à hauteur de 20% et dans le cadre de la Politique d'Aménagement du Territoire auprès du Conseil Général pour 20% supplémentaires. Une aide au titre de la réserve parlementaire a été sollicitée auprès de notre députée.



TRAVAUX PROGRAMMES

1) L'aménagement de la Rue du Haut, contrarié par la décision du Conseil Général (voir l'article consacré au SIVOM), devient urgent et nécessite des solutions provisoires tant l'état de cette voie est déplorable. En témoignent le ramassage empêché des ordures ménagères, les plaintes répétées des agents de distribution du courrier et des professionnels de la santé, les parents des élèves qui se rendent au terrain de sport et bien légitimement des riverains qui s'impatientent. Actuellement, l'implication de l'ensemble des potentiels intervenants est recherchée. Des devis ont été réclamés avec pour objectif un nivellement par apport de graves et de rabotage avec damage afin de rendre carrossable une rue digne de ce nom.

2) La prévision 2013 comprend des travaux d'enrobés votés fin 2011 et concernant la ruelle de l'école, la cour de l'école et la cour de la mairie. Des subventions seront demandées auprès du Conseil Général dans le cadre « IDEAL » pour l'ensemble, auprès du Sénateur pour la cour de l'école et au titre des amendes de police pour la ruelle.

3) L'aménagement de la plate-forme près du cimetière, actuellement à l'étude est sur le point d'être finalisé.

4) Suite au rapport du contrôle effectué dans le cadre du SPANC, l'assainissement du logement communal s'avère défectueux et ne répond pas aux normes exigées. Compte tenu du délai imposé (4 ans) et du coût important (9 340 €), la nouvelle installation est repoussée et dans l'attente fera l'objet d'un débat au sein du Conseil Municipal, notamment sur la pérennisation de la mise en location de cet immeuble.

Travaux envisagés par Amiens Métropole

Dans le cadre de la démarche de programmation pluriannuelle des aménagements, de l'entretien et de la modernisation des espaces publics métropolitains et suite à la rencontre du mois de mars afin de recenser les besoins lors d'une visite des voies communautaires de notre village, le rapport est parvenu en mairie pour validation.

Nous vous laissons découvrir ce dossier élaboré par Amiens Métropole à l'état brut, sachant que le Conseil Municipal a classé par ordre prioritaire les différents chantiers et que toute modification demeure possible.

Programation Pluriannuelle
Commune de GRATTEPANCHE

Cette commune, deux zones d'urbanisation ayant un débouché sur voie métropolitaine, profitent d'un alignement de compléance communale (largeur insuffisante pour constituer un trottoir adossé à la future opérations immobilières)



Commune de GRATTEPANCHE



Commune de GRATTEPANCHE



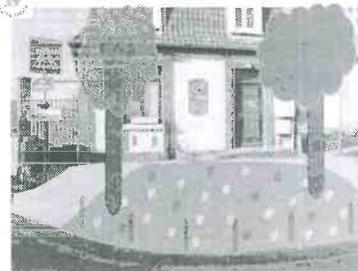
Commune de GRATTEPANCHE



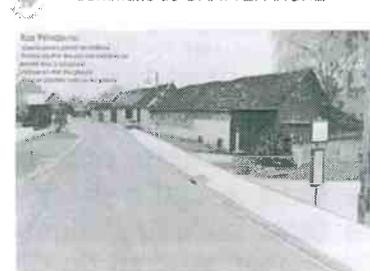
Commune de GRATTEPANCHE



Commune de GRATTEPANCHE



Commune de GRATTEPANCHE



Commune de GRATTEPANCHE



COMMUNE DE GRATTEPANCHE

NOM DU MAIRE : NAVARRE Maurice

DATE DE RENCONTRE : 29/03/2012



	Vole	Libellé	Priorité Mairie
Chantier 1	Oresmaux (tronçon 1)	Aménagement du stationnement banquette aménagée avec des arbres,, réalisation d'un cheminement piéton, plantation de vivaces, pose de mobilier bois, réfection des gazons 2 arbres uniquement en entrée d'agglomération Intégration container à verre Option ralentisseur ou radar ludique Extension Eclairage public Pose caniveau ou bordure rive est	1
Chantier 2	Oresmaux (tronçon 2)	Réalisation cheminement piéton sur une rive jusqu'à la mairie, réalisation d'une écluse Option effacement de réseaux sur l'ensemble du tronçon (demande en cours - M. TARGIT)	2
Chantier 3	Principale	Aménagement paysager au devant de la mairie, prolongement du cheminement en stabilisé, pose de mobilier en bois, plantations d'arbres et de vivaces Option effacement de réseaux	5
Chantier 4	Principale	Aménagement d'un trottoir en stabilisé, pose de mobilier bois, matérialisation des entrées cochères en émulsion gravillonnée, réfection des gazons, remise en état du puits, plantation de tilleuls peints Option effacement de réseaux	6
Chantier 5	Rumigny	Modification du carrefour entre les rues de Rumigny et Principale, pose de mobilier bois Option effacement de réseaux	4
Chantier 6	Rumigny	Réalisation d'un cheminement piéton en stabilisé, création d'un mur de soutènement en rondin bois, déplacement de candélabre, plantation en sortie d'agglomération, réalisation d'une écluse, réfection des gazons, matérialisation des entrées cochères en émulsion gravillonnée Option effacement de réseaux Extension entrée avec écluse (partie omise dans le projet présenté)	3
Chantier 7	Haut et Amiens	Réalisation d'un cheminement piéton sur chaussée avec contraste visuel, mise en place de clou réfléchissant, arbres coupés à froid sur la chaussée Option effacement de réseaux	7
Chantier 8	St-Sauflieu	Réalisation d'un cheminement piéton, matérialisation des entrées cochères en émulsion gravillonnée, remise en état des gazons, pose de mobilier bois, réalisation d'une tranchée drainante, création de puits de perte, réalisation d'une poutre en chaussée, pose de caniveau béton, plantations en sortie d'agglomération, prolongement du réseau d'éclairage public Option effacement de réseaux	8

Les travaux réalisés par le SIVOM de BOVES



Classé par le Conseil Municipal en second au rang des priorités, le SIVOM de Boves a décidé de réaliser en 2012, la réfection de la place surplombant la Rue Principale aux motifs que son état était très dégradé et que le coût de ces travaux s'inscrivait dans l'enveloppe disponible pour cette année.

Le Conseil avait validé cette proposition en demandant toutefois que cela n'interfère pas ou ne retarde pas l'aménagement de la Rue du Haut qu'il avait inscrit en premier au rang des priorités.

C'était sans compter sur la décision incompréhensible et inacceptable du Conseil Général qui, dans le cadre du P.A.C.T (Projet

d'Aménagement Concerté du Territoire), a versé la totalité de la subvention à Amiens Métropole évinçant du même coup le SIVOM !

La part de cette subvention destinée au SIVOM était estimée à 200 000 €. L'avenir du SIVOM est donc menacé et un débat de fond est déjà à l'ordre du jour en début d'année. Les communes les plus importantes risquent d'abandonner le navire et les petites communes de « ramer » jusqu'à épuisement.



SIVOM de BOVES

La section aide sociale est une des compétences du SIVOM du Canton de BOVES qui bénéficie de l'agrément qualité, délivré par la Préfecture et la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi.

Le SIVOM est compétent pour aider au maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées des communes membres : BLANGY TRONVILLE, BOVES, CACHY, CAGNY, DURY, ESTREES/NOYE, GENTELLES, GLISY, GRATTEPANCHE, HEBECOURT, REMIENCOURT, RUMIGNY, SAINS EN AMIENOIS, SAINT FUSCIEN, SAINT SAUFLIEU, SALEUX, SALOUEL, THEZY GLIMONT, VERS/SELLE.

Pour bénéficier de ces services, ou pour tout renseignement, vous pouvez contacter le :

SIVOM du Canton de Boves - 112 bis Rue Victor Hugo - 80440 BOVES (Tél. 03 22 09 39 09 - Fax 02 22 45 46 50)

Le secrétariat est votre disposition sur rendez-vous : du lundi au vendredi de 8 H.30 à 12 H. et de 13 H.30 à 17 H. En dehors de ces horaires ou en cas d'absence, vous pourrez laisser un message sur le répondeur téléphonique mis à votre disposition.

L'aide à domicile permet de rompre la solitude et d'apporter une présence réconfortante : Elle est chargée d'assurer l'entretien courant de l'habitation et la préparation des repas. Elle peut aider à l'hygiène corporelle et veiller au confort de la personne, la stimuler dans les actes de la vie.

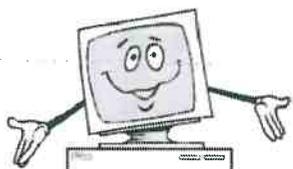
En fonction du type d'aide obtenu, le bénéficiaire dépendra du service prestataire ou du service mandataire :

- Le service prestataire consiste à mettre une aide à domicile à la disposition des personnes retraitées ou handicapées.
- Le service mandataire a pour mission d'aider les personnes âgées ou handicapées dans leurs démarches pour le recrutement et l'emploi d'une aide à domicile.

L'APA : Le SIVOM est le service conventionné par le Conseil Général de la Somme, ayant pour mission la mise en place et le suivi de cette aide qui s'adresse aux personnes rencontrant des difficultés pour accomplir les gestes essentiels de la vie courante.

Le portage de repas à domicile : Régulièrement ou occasionnellement, ce service permet, aux personnes âgées ou handicapées, la livraison d'un repas à domicile.

La téléalarme : Ce service, destiné aux personnes âgées ou handicapées, permet, en cas d'urgence, d'être entendu et de bénéficier rapidement d'une intervention extérieure.



Président du SIVOM :	Dominique DHORNE
Directrice :	Véronique VIARDOT
Responsable de secteur :	Marie-Ange LEFEBVRE
Agent de secteur :	Thérèse EVRARD
Agent administratif :	Nelly DELARUE



SIVOM de BOVES

TARIFS DES PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE SIVOM

Aide à domicile du service prestataire

• **Sans prise en charge** : Prix horaire plein tarif : 19.20 €

• **Avec prise en charge** : Participation en fonction des ressources du bénéficiaire. Montant résiduel fixé par les caisses de retraite.

Les heures effectuées en dépassement de l'accord seront facturées au coût global fixé par la caisse de retraite.

Dans l'attente d'une réponse sur la prise en charge totale ou partielle de l'organisme financeur, le prix à payer est le prix annoncé « plein tarif - sans prise en charge ». Le montant restant à la charge de celui-ci sera réajusté à la date d'effet de la prise en charge dès l'obtention de l'accord. En cas de refus de prise en charge (total ou partiel) par l'organisme financeur, à la réception de la notification, le contrat peut être dénoncé par chacune des deux parties ou modifié d'un commun accord sans préavis et sans pénalités financières. Pas de frais de gestion supplémentaire.



Aide à domicile du service mandataire

• **Coût horaire d'une aide à domicile** :

- personne exonérée (+ 70 ans, bénéficiaire de l'APA ou handicap reconnu) : 11.96 €
- personne non exonérée : 14.86 €

Ce coût (calculé sur le niveau 3 de la convention collective du salarié du particulier employeur, congés payés inclus) comprend :

- la rémunération, payée mensuellement et directement à l'aide à domicile.
- les charges sociales (payées trimestriellement auprès de l'URSSAF).
- la cotisation IRCEM décès (assurance prenant en charge les frais de licenciement dus à l'employé en cas de décès de l'employeur après une période de carence de six mois), payée mensuellement au SIVOM lors de la facturation des frais de gestion.

Une majoration de 25 % est appliquée pour le travail de dimanche et jour férié.

Une majoration de 10 % (prime de précarité) est appliquée dans le cadre d'un contrat à durée déterminée, notamment en cas de remplacement de personnel.

• **Frais de gestion** : 1.10 euro par heure effectuée (plafond à 100 heures par mois).

Téléassistance

Montant forfaitaire mensuel : 13.99 €. (13.17 € à compter du 04/08/2012)

Gratuité pour les bénéficiaires de l'APA ne participant pas au financement de leur plan d'aide ou à moins de 10 %, ainsi qu'à l'ensemble des bénéficiaires de l'aide ménagère départementale.

Portage de repas (service assuré et facturé directement par la Croix Rouge de Montdidier)

Montant forfaitaire : 8.60 €/repas

Le SIVU (crèche)



Devant le nombre toujours croissant de demandes d'inscription à la crèche d'Hébécourt « Le jardin des Lucioles », le Comité Syndical du SIVU a prévu une extension, avec pour objectif d'augmenter la surface disponible pour les enfants et l'amélioration des conditions d'accueil. Cet agrandissement implique la création de quatre places supplémentaires justifiées par une liste d'attente importante qui ne peut être satisfaite.



Ce dossier serait subventionné à 85% ; un dossier d'appel d'offres va être lancé au début de l'année 2013.

La crèche ne fermera pas pendant les travaux, tout sera mis en œuvre afin d'éviter de trop grandes nuisances pour les enfants.

Le projet retenu par le personnel de la crèche pour 2012-2013 est « Les moyens de transports », les enfants vont pouvoir découvrir tout au long de l'année aux travers des ateliers ces modes de déplacements, du vélo au sous-marin, en passant par l'avion, la mongolfière, le train... Un large programme.

Contributions communales 2013

Communes	Nb Hab.	Nb Enfants	Nb contrats	Nb heures retenues	% hab. par commune	% heures par commune	Hors emprunt	Emprunt	Total SIVU	Total SIVU arrondi
Dury	1 350	7	6	18.922	5 559.66 €	7 514.91 €	13 074.57 €	- €	13 074.57 €	13 075.00 €
Estrées	287	3	3	7.894	1 181.94 €	3 135.12 €	4 317.06 €	1 544.00 €	5 861.06 €	5 862.00 €
Grattepanche	299	11	5	13.688	1 231.36 €	5 436.22 €	6 667.58 €	1 544.00 €	8 211.58 €	8 212.00 €
Hébécourt	510	11	7	19.929	2 100.32 €	7 914.84 €	10 015.16 €	1 544.00 €	11 559.16 €	11 560.00 €
Remiencourt	190	1	1	1.289	782.47 €	511.93 €	1 294.40 €	1 544.00 €	2 838.40 €	2 839.00 €
Rumigny	595	2	1	3.096	2 450.37 €	1 229.58 €	3 679.95 €	1 544.00 €	5 223.95 €	5 224.00 €
Saint-Saufliou	902	16	10	35.181	3 714.68 €	13 972.20 €	17 686.88 €	1 544.00 €	19 230.88 €	19 231.00 €
Externes		10								
Total	4 133	61	33	100.00	17 020.80 €	39 714.80 €	56 735.60 €	9 264.00 €	65 999.60 €	66 003.00 €

Le taux d'occupation en 2011 est de 75.73 %, il faut souligner que Madame DUPUIS Stéphanie, Directrice de la crèche, est à l'origine de cet excellent taux grâce à sa gestion rigoureuse des entrées et des sorties. Il faut noter que les jours les plus demandés sont le mardi et le jeudi.



Au premier semestre 2012, le taux d'occupation est monté à 82,05 % ; ce taux est important puisqu'il sert de base pour la P.S.U. (Prestation de Service Unique) versée par la Caisse d'Allocations Familiales.

Il faut souligner que les 10 extérieurs viennent combler les trous restants dans le planning et ne prennent en aucun cas la place d'un enfant de nos communes adhérentes au SIVU.



Betty ROGER
Déléguée au SIVU

Le Syndicat Scolaire

**Le Syndicat Scolaire est constitué entre les Communes de
Grattepanche – Rumigny – Hébécourt.**

Les membres du bureau :

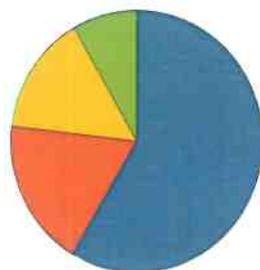
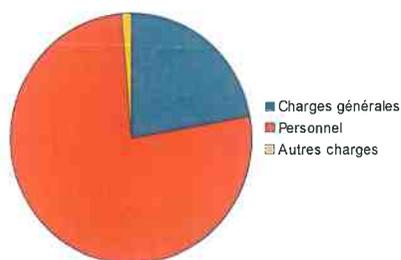
- Mme BOURNAZEL Denise, Présidente (Grattepanche)
- Mme ADT Marie, 1^{ère} Vice Présidente (Rumigny)
- M. LEROUX Gilles, 2^{ème} Vice Président (Hébécourt)
- Mme JABELIN Nathalie, Secrétaire (Grattepanche)

Le budget 2012 : La participation des 3 Communes s'est élevée à 130 371 €. La part de Grattepanche était de 25 820 €.

Répartition des dépenses et des recettes :

Dépenses 2012	
Charges générales	49 333,00 €
Personnel	170 598,00 €
Autres charges	3 040,00 €

Recettes 2012	
Participations communales	130 371,00 €
Atténuation de charges	41 000,00 €
Produits des services	33 000,00 €
CAF-MSA	18 600,00 €



Le regroupement est organisé autour de quatre classes :

Maternelle TP - PS - MS	Hébécourt	24 enfants
G.S. - C.P.	Rumigny	23 enfants
C.P. - C.E. 1	Rumigny	21 enfants
C.E. 2 - C.M. 1 - C.M. 2	Grattepanche	25 enfants



Le siège social du Syndicat Scolaire se situe à Grattepanche ; la présidente passe tous les jours pour signer le courrier et régler les éventuels problèmes...

Au 1^{er} janvier 2013, le prix du repas sera de 3,45 €.

Les tarifs de la garderie sont dégressifs ! Le coût de l'heure de garderie dépend du quotient familial (*fixé par la Caisse d'Allocations Familiales*). Il varie de 0,70 € à 0,90 €. Contactez le secrétariat du Syndicat Scolaire pour avoir de plus amples renseignements...



La rentrée scolaire :

Pour l'année scolaire 2012 - 2013 : 93 enfants sont scolarisés dans le regroupement pédagogique (dont 23 de Grattepanche)

La cantine et garderie :

Le matin, une garderie est assurée à Rumigny à partir de 7 H.30 et le soir jusqu'à 8 H.45.

La restauration est installée à Rumigny. Depuis la rentrée scolaire 2012, les repas sont fournis par la « Société ELIOR ». De 50 à 60 repas sont servis chaque jour...

Les services de cantine et garderie sont assurés par les agents du Syndicat Scolaire.



Le personnel : Au 1^{er} décembre 2012, neuf personnes étaient employées pour assurer le fonctionnement du Syndicat Scolaire :

Mme Roselyne BONNASSIES	Secrétaire
Mme Françoise ROUSSELLE	ATSEM, entretien
Mme Daisy LACROIX	ATSEM, entretien
Mme Maryline CONSTANT	Agent d'entretien
Mme Laurence DELECOLLE	Agent d'entretien
Mme Virginie LEFEBVRE	Agent d'entretien
Mme Chantal SEIGNEUR	Gestion/repas et prod. entretien
Mme Roselyne NAVARRE	Agent d'entretien
Mme Marie-Pierre LE BERRE	Agent d'entretien

Le secrétariat du syndicat : Une permanence est assurée dans les locaux de la Mairie de Grattepanche, au 1^{er} étage de 7 H. à 12 H.30.

Vous pouvez contacter la secrétaire au 03 22 89 73 38 ou laisser un message électronique à l'adresse suivante :

syndicatscolaire.grattepanche@wanadoo.fr

Le transport scolaire :

Par délibération en date du 18 mai 2010, le syndicat scolaire a transféré sa section transport à la Communauté d'agglomération d'Amiens Métropole.

Le cadre nominatif défini par Amiens Métropole en matière de transport scolaire inclut les services du midi pour l'acheminement des élèves jusqu'au lieu de restauration collective ainsi que leur retour à l'établissement, à l'exclusion du transport en pause méridienne des élèves ne fréquentant pas la cantine.

Par délibération en date du 21 juillet 2011, le comité syndical a décidé à l'unanimité de prendre en charge le coût du transport du midi pour les enfants ne fréquentant pas la cantine.

En avant pour le collège :

Les enfants partant au collège ont reçu un dictionnaire de leur choix, offert par le Syndicat Scolaire.



Les membres du Syndicat et moi-même, vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année. Nous vous présentons ainsi qu'à vos proches, nos meilleurs vœux pour l'année 2013.

La Présidente du SISCO
Denise BOURNAZEL

Une nouvelle enseignante à l'école...

Je m'appelle Virginie FRANCOIS et je suis la nouvelle enseignante de l'école de Grattepanche. J'ai aujourd'hui 41 ans et j'ai déjà enseigné dans d'autres écoles des environs avant d'être nommée dans votre commune.

Je remercie la municipalité du très bon accueil qui m'a été fait lorsque je suis arrivée et des travaux qui ont déjà eu lieu dans l'école.

Cette année, nous avons avec la classe de CE2/CM1/CM2 beaucoup de projets, notamment le théâtre et le vélo.

Voici la présentation de quelques-uns de ces projets...



A l'école du théâtre...

Le jeudi 22 novembre 2012, nous attendions avec impatience de faire théâtre.

Tous les jeudis, nous faisons théâtre avec un comédien professionnel du **Théâtre du Sagittaire**, Pascal Viet et ses assistants William et Antonin.

Aujourd'hui, malheureusement, c'était notre dernière séance pour cette année !

Lors des séances de théâtre, nous faisons des jeux pour apprendre à bien nous exprimer en public et à travailler en équipe.

Le théâtre sert à nous concentrer et avoir la « maîtrise de soi ».

Cela se passait dans la salle communale de Grattepanche.

Nous avons fait des jeux comme : poule, renard, vipère ou encore zip-zap et tong et nous avons terminé par la maison hantée.

Le jeu que la plupart des enfants ont préféré est celui de la maison hantée : ce sont deux enfants qui se préparent pour aller à l'école, mais tous les objets sont animés et sont faits à partir de nous...

Parfois, Pascal nous faisait des blagues. Nous aimerions tous que ça continue...



Vélo-Service...

Les séances de vélo se passent tous les jeudis après-midi ; le jeudi 22 novembre 2012, Laurent et Xavier, de l'association **Vélo Service** sont venus dans notre école pour une « re-découverte » de notre vélo.

Comme notre cour de récréation est un peu petite, nous sommes allés sur le terrain communal.

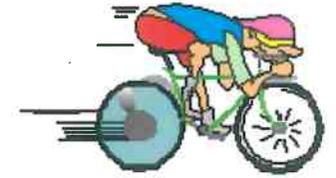
Au début, on a fait un échauffement, puis les deux moniteurs nous ont expliqué qu'il y avait deux parcours. On pouvait d'abord faire un tour d'essai et après on était évalué.

Le 1^{er} parcours était composé :

- de slaloms
- de courses de lenteur
- de passages de vitesse

Le 2^{ème} parcours était composé :

- de ronds-points
- d'un obstacle où l'on devait se baisser pour passer
- d'une balance
- d'un tremplin et d'une piste de freinage.



Cela nous sert à connaître notre bicyclette et à savoir rouler en groupe en toute sécurité. Nous avons tous bien aimé le vélo, c'était à la fois amusant et intéressant.

Vivement la prochaine fois !

Les élèves de Grattepanche





Tous les goûts, toutes les couleurs
Compétitions, Hommages, rétrospectives,
événements, rencontres
et DES FILMS À PARTAGER EN FAMILLE !!!

Le ciné se délocalise...

Le 16 novembre 2012, le ciné-bus était stationné devant notre école. Le ciné-bus comme son nom l'indique, c'est du cinéma dans un bus.

Il y avait deux séances :

L'un des dessins animés que nous avons préféré s'appelait « Granny Lane » ; l'histoire est celle du lièvre et de la tortue, mais à notre époque. Un jour, une vieille dame (*dans une voiture sans permis*) se fait embêter par des fans de « tuning » jusqu'au jour où elle va se venger.

Nous avons bien aimé certains courts-métrages car ils étaient rigolos, mais nous aurions aimé qu'il y ait des paroles. Par contre, ce n'était pas très confortable !



Fête de l'école



Le 30 juin 2012, les enseignants, parents et enfants du regroupement pédagogique des 3 villages de Grattepanche, Rumigny et Hébecourt, s'étaient donné rendez-vous pour un pique-nique géant, en attendant le spectacle de l'après-midi...



A la fin, Patrick a rejoint ses élèves sur scène ; il a félicité l'ensemble des enfants pour leurs prestations et a remercié tous les bénévoles qui ont permis que la fête (qui était la dernière pour lui car il a pris sa retraite en septembre) soit une réussite !



Vacances et horaires scolaires



- Noël : du samedi 22 décembre 2012 au dimanche 6 janvier 2013 (reprise le 07/01)
- Hiver : du samedi 16 février au dimanche 03 mars 2013 (reprise le 04/03)
- Printemps : du samedi 13 au dimanche 28 avril 2013 (reprise le 29/04)
- Vacances d'été : le samedi 6 juillet 2013
- Rentrée : le mardi 3 septembre 2013
- Toussaint : du samedi 19 octobre au dimanche 3 novembre 2013 (reprise le 04/11)
- Noël : du samedi 21 décembre 2013 au dimanche 5 janvier 2014 (reprise le 06/01)

Les horaires

Hébécourt	<u>Classe 1</u> 8 H.50-11 H.50 et 13 H.40-16 H.40
Rumigny	<u>Classes 2 et 3</u> 8 H.55-11 H.55 et 13 H.45-16 H.45
Grattepanche	<u>Classe 4</u> 9 H.00-12 H.00 et 13 H.50-16 H.50

Les navettes de transport (départs)

Le matin	<u>Grattepanche</u> 8 H.35
Le midi	<u>Hébécourt</u> 11 H.50
L'après-midi	<u>Grattepanche</u> 13 H.40
Le soir	<u>Hébécourt</u> 16 H.40



M^{me} Virginie FRANCOIS a pris ses fonctions à l'école de Grattepanche en septembre 2012... On la voit ci-dessous lors de l'intervention de Vélo-Service, dans le cadre d'un projet pédagogique approuvé par l'Inspection de l'Education Nationale.





JOURNÉES DU PATRIMOINE

15 SEPTEMBRE 2012
De 14 H. à 18 H.

- OUVERTURE DE L'ÉGLISE DE GRATTEPANCHE, à tous (14 H.)
- AVEC LA CONTRIBUTION DE GUY LEPLAT, artiste peintre
 - Exposition d'encres et aquarelles à la Salle des Fêtes, autour du thème « Regards sur la commune, son église, son environnement »
 - Exposition de compositions en vieux zinc à l'église, sur le thème de « la rencontre, la paix, la sérénité »



Visites libres et gratuites

Un pot de l'amitié clôturera cette manifestation (18 H.30)



La journée du patrimoine



La Commune de Grattepanche et l'ASPEG ont ouvert les portes de l'église et de la Salle Polyvalente le 15 septembre 2012, dans la cadre des "Journées du Patrimoine". Avec en point d'orgue, une double expo d'un artiste de Sains en Amiénois, M. Guy LEPLAT... A l'église, tableaux réalisés à partir de zinc récupéré ; et à la Salle, aquarelles représentant le village ainsi que les communes voisines !

Réunir le passé et le contemporain était une gageure que la Commune de Grattepanche a réussie de main de maître...



Le larris dévoile ses richesses



Le conservatoire des espaces naturels de Picardie a organisé une promenade découverte du larris : un site à la richesse environnementale insoupçonnée.

Penchés sur les orchidées du larris de la montagne des Grès de Grattepanche, les amateurs de nature goûtent les explications des guides du Conservatoire des espaces naturels de Picardie, organisateurs de cette visite dans ce site qualifié d'exceptionnel aujourd'hui.

Ancienne pelouse calcique impropre à la culture du fait de sa pente abrupte, le larris était voué au pacage. Rien de tel que les troupeaux de moutons pour en assurer l'entretien. L'élevage des ovins a régressé et l'espace a étouffé sous la végétation.

Les genévriers ont envahi le site et pour tenter de préserver le site il a fallu organiser des chantiers nature auxquels ont participé la population, les chasseurs et autres amateurs de défense de l'environnement.

Dans les espaces traités, la couverture de genévriers a été éclaircie. Des plantes spécifiques renaissent : les gentianes, les orchidées botaniques qui n'ont rien à voir avec celles du commerce, évidemment. Pour les reconnaître, il faut avoir l'oeil.

Michel Degrendel, venu de Sains-en-Amiénois, connaît bien



L'orchidée du larris grattepanchois passionne les visiteurs. Pour la sauver, le conservatoire des espaces naturels de Picardie y organise aussi des chantiers nature.



le larris de Grattepanche. Il y vient depuis toujours. « Je connais très bien cet endroit que je fréquente

depuis ma jeunesse. Aujourd'hui, je profite de la présence de spécialistes pour enrichir mes connaissances. Auparavant, il y avait bien un genévrier par-ci, par-là, mais les troupeaux de moutons étaient présents sur le site pour empêcher leur prolifération. On trouvait des troupeaux dans chaque village, souligne l'ancien technicien agricole. Ils assuraient l'entretien des pelouses sèches, des talus. L'élevage des mou-

tons a disparu chez nous faute de rentabilité, fortement concurrencé par le mouton à bas coût de Nouvelle-Zélande et d'Australie. »

À Grattepanche, une association de sauvegarde et de protection de l'environnement grattepanchois (ASPEG) existe. Elle a édité un ouvrage sur l'histoire de Grattepanche qui est disponible en mairie.

De notre correspondant
JEAN VIMEUX

Les coteaux calcaires de Picardie ou "larris", bénéficient d'une flore et d'une faune remarquable. Résultat de l'érosion fluviale, ils ont en effet, le privilège d'abriter de nombreuses espèces thermophiles et calcicoles dont beaucoup atteignent là, leur limite nord. En effet, les rivières ont profondément creusé leurs lits en de larges vallées aux versants abrupts. Elles ont donc créé le paysage si caractéristique de la région picarde, à savoir de plates et vastes étendues entaillées par de nombreuses vallées encaissées.

Boisés il y a 3.000 ans, les coteaux furent défrichés par l'homme. Etant impropres à la culture, ces vastes étendues furent pendant des siècles vouées à l'élevage intensif, principalement celui du mouton. C'est sur ces pelouses qui constituent le premier stade du larris que l'on trouve les plantes les plus remarquables de ce milieu. En effet, le sol calcaire et l'exposition au sud dans la plupart des cas ont permis l'implantation d'une flore rare. Celle-ci est surtout représentée par une importante famille de plantes : les orchidées dont on trouve 30 espèces en Picardie.

Chantier nature dans le larris



Lieu caractéristique du Sud-Amiénois, le larris de Grattepanche nécessite un entretien régulier pour préserver des espèces rares.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que le chantier nature, samedi sur le larris de la Montagne des Grès à Grattepanche, n'a pas mobilisé beaucoup de volontaires. Tout juste deux personnes pour la journée et une conseillère municipale, la matinée.

Gaëtan Rivière, chargé de mission auprès du Conservatoire des espaces naturels de Picardie, tempère. « Nous avions une météo très défavorable. Mais le travail de cette journée est très important. Nous terminons notre année d'intervention sur le larris de Grattepanche, une pelouse calcicole où par l'entretien et l'élimination des genévriers, nous préservons une flore particulière comme l'orchis pourpre et la gentiane pulsatile que l'on trouve au printemps ». Différents chantiers ont été menés dans le courant de l'année. « Cet été, des jeunes de la

Maison pour tous de Rivery sont intervenus. Ce qui fait que nous avons beaucoup de genévriers à brûler et nous avons aussi poursuivi le pâturage de la prairie avec les moutons de madame Fleury, une agricultrice locale ». Samedi, il y avait peu de monde au chantier, mais une belle colonne de fumée s'élevait, le travail des trois bénévoles a été bénéfique. La préservation de ce petit coin du sud-amiénois caractérisé par des précipitations moindres que dans d'autres parties de la Somme qui y font se développer des affinités méditerranéennes tant en flore qu'en faune, mérite des soins.

Pour connaître le Larris de la Montagne des Grès à Grattepanche emprunter le chemin de randonnée qui part de la mairie où l'on peut se procurer les circuits de randonnée.

Une poignée d'amoureux entretiennent cet espace naturel remarquable, caractéristique du paysage picard et fierté de Grattepanche.

Froid, brouillard et gadoue, un temps de novembre pas vraiment engageant. Pourtant, les volontaires ont répondu présents au chantier nature fixé par le Conservatoire des espaces naturels en ce samedi. Une à une, les branches d'épineux, débroussaillées plus tôt, sont jetées dans le grand feu qui vient percer la brume matinale. « C'est costaud », transpire Betty Roger, Grattepanchoise depuis vingt ans, embrigadée conseillère municipale par son voisin de maire, Maurice Navarre, elle est aujourd'hui l'investie présidente de l'Association pour la sauvegarde du patrimoine et de l'environnement de Grattepanche. La commune n'a pas d'employés municipaux, alors pour l'entretien, c'est débrouille et entraide.

Qu'importe, « le larris, on l'a un peu dans le cœur », justifie Betty. Les larris, ce sont ces pentes calcaires, orientées au sud et inaptes à la culture qui furent utilisées pour y faire paître les moutons. Outre le beau panorama, « s'y est développée une flore caractéristique », explique Gaëtan Rivière, chargé de mission au Conservatoire des espaces naturels de Picardie, gestionnaire du site, qui cite « les orchidées militaires (à gauche) [pour sa ressemblance avec un soldat, ndr] » et bien sûr les genévriers. Le site de Grattepanche, plébiscité tant par les

promeneurs que les lapins, les bécasses et autres faisans, aurait pourtant pu disparaître. « Depuis 1918, on a perdu 90 % des larris à cause de l'intensification agricole et de l'abandon de l'activité pastorale », retrace Gaëtan Rivière. Car, sans les moutons qui maintiennent les pelouses sèches, les larris s'embroussaillent, se boisent, et les espèces rares

disparaissent. La mobilisation à Grattepanche a permis de ne pas en arriver à cet extrême. Depuis 1999, un berger de la commune y met ses bêtes chaque été. Ce fut longtemps le grand-père de Maurice Navarre, berger de son état, qui y mit les siennes. Alors, oui, à Grattepanche, le larris, on l'a un peu dans le cœur.

Antoine Caux



Betty Roger et les autres volontaires se sont vite réchauffés en entretenant le larris.

J.D.A.
Nov. 2012



DIMANCHE 26 MAI 2013

 Conservatoire
d'espaces naturels
Picardie

*Proche d'Amiens, un larris splendide...
Le long du sentier, découvrez les insectes et la flore typique des coteaux calcaires.*

*Dépaysement aux portes de la ville.
Un bol d'air à ne pas manquer.*

Organisé avec la Commune de Grattepanche, dans le cadre de la Fête de la Nature.

**Rendez-vous le 26 mai à 14 H.
devant la mairie !**

Réservation conseillée

auprès de Clémence LAMBERT

au 03.22.89.84.29 ou 06.07.30.41.61
ou c.lambert@conservatoirepicardie.org



Amiens Santé

GRATTEPANCHE

J.D.A.
Avril 2012

Non à la solitude

Le Service de soins infirmiers à domicile Amiens Santé réunit seniors et personnes handicapées de la Métropole. Une belle initiative pour rompre l'isolement.

Pour Gisèle et Arlette, c'est une bouffée d'oxygène. « Nous venons à chaque fois », assure Micheline. « Si l'on se retrouvait une fois par semaine, ça ne serait pas de trop », renchérit Marcelle. Réunis autour d'une partie de Triomino, l'heure est à la détente. Surtout pour Robert : « Je les laisse compter les points, ça les fait travailler ». Tandis qu'à la table d'à côté, un quatuor se concentre sur un jeu de manille. À la salle des fêtes de Grattepanche, gracieusement mise à disposition par la municipalité depuis 2006, le Service de soins infirmiers à domicile Amiens Santé réunit régulièrement les seniors grattepanchois auxquels se joignent personnes âgées ou handicapées des autres communes. Comme Maurie, un Amiénois qui vient pour la deuxième fois. Objectif : partager un moment convivial. « Pour les plus isolés, c'est l'occasion de rompre avec le quotidien et de se resocialiser autour d'activités culturelles, jeux de mémoire, gym, sorties... », précise Béatrice Boucher, initiatrice de l'idée et infirmière coordinatrice de la structure. « C'est un vrai succès, se félicite Maurice



Mardi 28 février, dans la salle des fêtes de Grattepanche, parties de cartes et jeux de société à toutes les tables.

Navarre, maire de Grattepanche. Le conseil municipal est très sensible à cette démarche de mixité urbaine et rurale. Si ces rendez-vous pouvaient sensibiliser d'autres municipalités, nous pourrions développer échanges et animations de proximité qui manquent cruellement dans nos

petites communes ». Fin avril, avec Amiens Santé, les seniors grattepanchois et leurs petits-enfants se rendent à Cagny pour une chasse aux œufs. Un joyeux moment en perspective.

Ingrid Lemaire

Amiens Santé : 03 22 53 85 98



Régulièrement, sous la responsabilité de Béatrice BOUCHER, infirmière coordinatrice d'Amiens Santé, des rencontres sont organisées dans la Salle des Fêtes que la Mairie met bien volontiers à sa disposition.



Beaucoup d'activités encore pour cette année 2012 ont pu être mises en œuvre au bénéfice de nos aînés Grattepanchois et Amiénois. Amiens Santé (Association de maintien à domicile pour personnes âgées et adultes handicapés) a, en effet, reconduit ses différents ateliers de mémoire, de valorisation de l'image de soi, d'autonomie et socialisation, pilotée par son infirmière coordinatrice, Béatrice Boucher.

2012, année importante

C'est principalement la dernière année (complète) dirigée par Béatrice Boucher ! Eh, oui !...déjà atteinte par la limite d'âge...! Mais rassurez-vous, la relève sera assurée pour 2013... et les années suivantes.

2012, année où de nouveaux axes de rencontres ont été tentés

Jeux de plein air, rencontres intergénérationnelles, chasse aux œufs de Pâques à la maison de retraite St Joseph, à Cagny où tout petits, personnes âgées et sœurs de la communauté ont pu échanger dans le cadre d'une chasse aux œufs. Après-midi très réussie !

Rappel des différentes activités 2012

Janvier	Repas de nouvel an à Dury Séance de cinéma au Gaumont avec « Les Intouchables » Loto
Février	Atelier mémoire et confection de crêpes du Mardi-Gras par Gilberte et Micheline
Mars	Jeux de plein air-pétanque, jeu de quilles Atelier créatif avec la carte puzzle
Avril	Atelier relaxation Chasse aux œufs de Pâques à Cagny
Mai	Jeux de société collectifs Atelier mémoire avec les Jeux Olympiques
Juin	atelier gymnastique Sortie à la mer avec restaurant et pour une majorité de nos aînés le découverte du funiculaire !
Septembre	Jeu collectif « les chiffres et les lettres » Au parc de la Hotoie, dans le cadre de la journée mondiale de la maladie d'Alzheimer, rencontres inter-génération Activité loto en plein air
Octobre	Atelier mémoire et créativité, jeu du pendu, dessiner c'est gagné, jeu du baccalauréat Atelier calendrier 2013
Novembre	Après-midi consacrée aux festivités traditionnelles anglaises de Noël , chants dirigés par un patient d'origine anglaise
Décembre	Vente de produits réalisés par nos aînés ou adultes handicapés de l'association au chalet «parfum d'hiver », rue de Noyon Séance de cirque « Impérial show » à Mégacité Et pour conclure l'année : projection du film « La guerre des boutons », dernière version !

Quelques activités proposées par l'association...



L'équipe d'AMIENS SANTE vous souhaite de **bonnes fêtes de fin d'année**
et vous présente ses **meilleurs vœux pour 2013 !**

Société de chasse

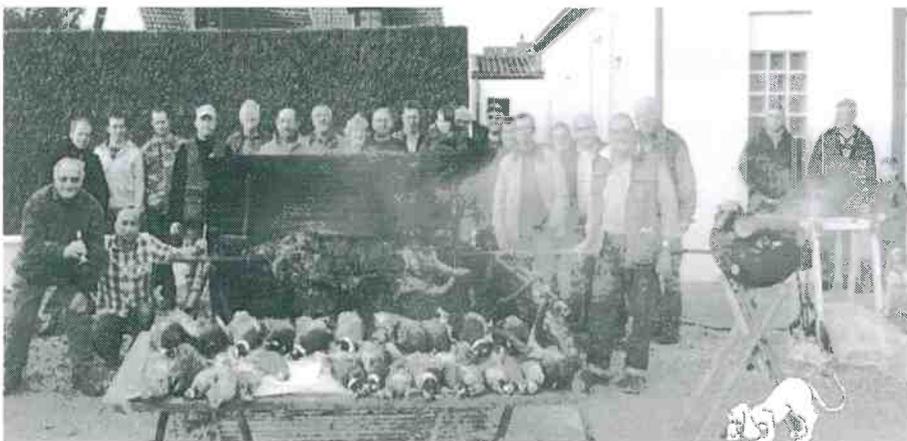
Cette année, la Société de chasse de Grattepanche compte 39 chasseurs qui, pour leur plus grand bonheur, arpentent 480 hectares (sur les 642 que compte le territoire)

L'ouverture de la chasse qui devait avoir lieu le 16 septembre a été repoussée d'une semaine ; on en a donc profité pour organiser un « agrainage » du petit gibier (perdrix, faisans)

19 chasseurs se sont donc mis à l'ouvrage afin de réparer les « agrainoirs » ! Certains ont fendu du bois pour faire un bon feu de joie...

A ce jour, plus de 150 faisans et 150 perdrix ont été lâchés au fil des dimanches.

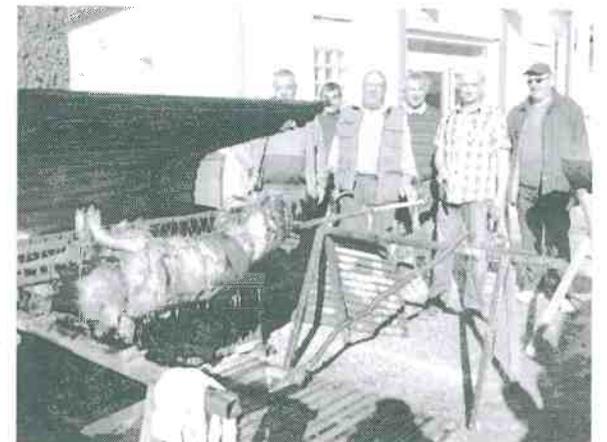
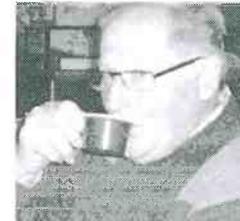
En tant que citoyens responsables, les chasseurs observent la réglementation que le Président, M. Jean-Louis VASSEUR, rappelle régulièrement !

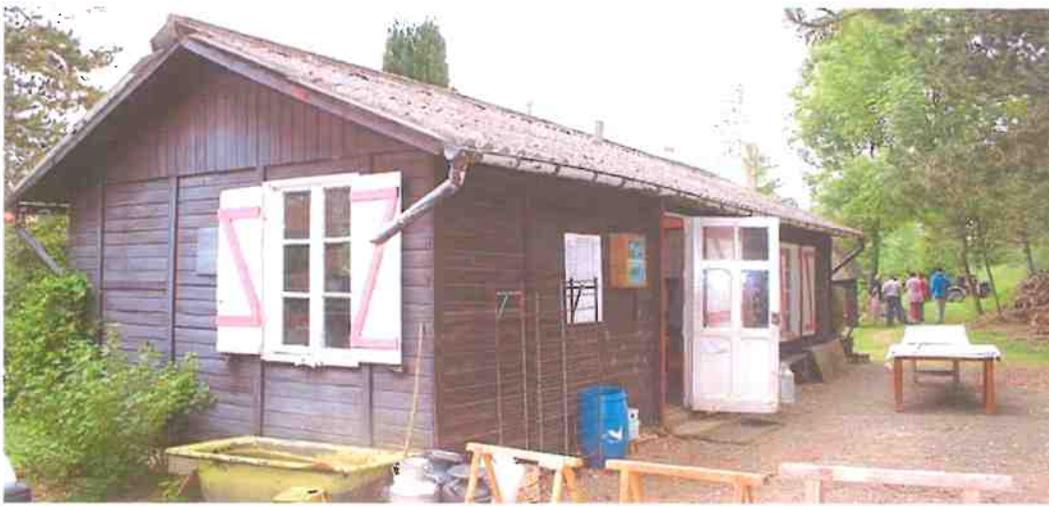


Le bureau

Président : Jean-Louis VASSEUR
Vice président : Jean-François SOMMERMONT
Trésorier : Jacques HONORE
Secrétaire : Chantal PORTIER

Jean-Louis VASSEUR

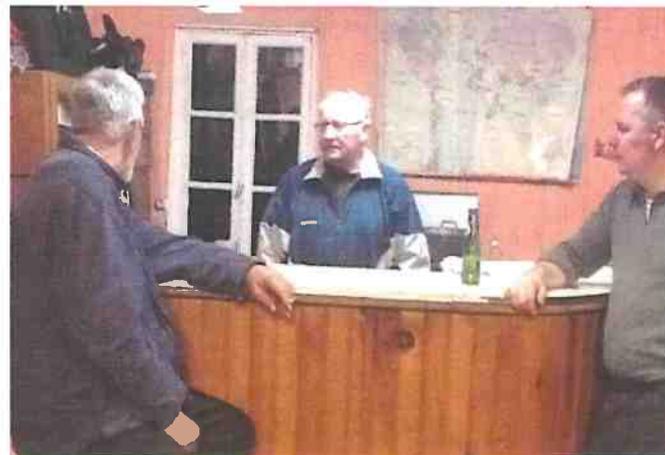




C'est ça, la « Détente »

Tous les chasseurs de Grattepanche connaissent le chalet de Jean-Louis (*le président de la Société de chasse*)... Le lieu-dit porte bien son nom : « la Détente » ; de septembre à novembre, c'est surtout un lieu de rassemblement que Jean-Louis met à la disposition des chasseurs et amis, souvent pour se réchauffer... le corps... et la gorge !

C'est devenu une tradition ; tous aiment se retrouver là pour y manger, mais aussi pour organiser des jeux de société... Jean-François (*le vice-président*) en profite pour faire ses comptes...



Le Comité des Fêtes

LE MOT DU PRESIDENT

L'année 2012 s'est terminée par l'arbre de Noël des enfants du village, avec la présence des Aînés ; ce fut une année riche où chacun a pu trouver l'activité ou la manifestation de son choix (9 manifestations et 2 activités)

Merci aux bénévoles qui ont travaillé, donné de leur temps personnel et familial pour animer notre village.



Les manifestations en 2012

- Soirée franc-comtoise
- Repas gym'
- Repas des Aînés
- Rêderie
- Fête du village
- 13 et 14 juillet
- Soirée Beaujolais
- Concours de manille
- Arbre de Noël

Les manifestations prévues en 2013

- 9 février : Soirée à thème
- 17 avril : Repas des aînés
- 1^{er} mai : Rêderie
- 25 mai : Repas club de gym'
- 23 juin : Fête locale
- 13 juillet : Feu d'artifices
- 16 novembre : Concours de manille
- 22 novembre : Soirée Beaujolais
- 7 décembre : Arbre de Noël

Une mention particulière à Marie-Josèphe, une bénévole qui vient de prendre sa retraite. C'est une personne disponible, discrète sur laquelle le Comité des Fêtes peut compter... Les membres du bureau lui souhaitent une bonne et heureuse retraite.



Marie-Josèphe



Le repas des Aînés



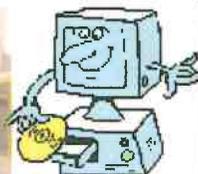
Si vous voulez rejoindre le Comité des Fêtes ou proposer une activité, merci de remplir le coupon ci-joint.

Bruno BARDET
Président du Comité des Fêtes



La section informatique

Après une forte demande de la population au début de l'activité, le 2^{ème} semestre 2012 laisse perplexes les animateurs car seules trois personnes du village et deux personnes extérieures y participent. Madame, Monsieur, je me permets de vous inviter à rejoindre la section informatique. L'informatique devient de plus en plus présente dans notre quotidien ; savoir l'utiliser pour des problèmes administratifs, les loisirs..., s'impose peu à peu dans notre vie quotidienne. L'équipe informatique peut répondre à vos attentes. Contactez la mairie si vous êtes intéressés.



La section gymnastique

La section gymnastique connaît un fort succès ; vous êtes nombreuses à y participer sous la direction du moniteur sportif Jérôme. Bravo à vous, mesdames... J'encourage les messieurs à vous rejoindre.



Notre club de gymnastique existe depuis trois années. Ce sont 23 adhérentes qui participent aux cours dispensés par un professeur diplômé, Jérôme BROCARD, tous les mardis de 19 à 20 H. sauf période scolaire.

Les cours se divisent en plusieurs parties :

- l'échauffement
- la cardio
- les abdominaux
- les étirements

Ces cours se passent dans une ambiance très chaleureuse et tout le monde y trouve son compte. Vous êtes invités à venir nous rejoindre.

Le 25 mai 2013 est la date retenue pour organiser notre soirée gym'. Bonnes fêtes de fin d'année et meilleurs vœux pour 2013.

La responsable
Danielle BARDET

Soirée francomtoise

Le 17 mars 2012, on pouvait se régaler pour 13 €... Le Comité des Fêtes avait organisé une soirée francomtoise et 35 personnes avaient répondu à l'appel. Les bénévoles ont bien travaillé ; l'ambiance conviviale a permis que ce repas soit une vraie réussite !



Repas Gym'

Le Club de Gym' organisait le samedi 31 mars 2012, une soirée karaoké autour d'un couscous copieux. Le succès de cette manifestation ne se dément pas d'année en année... Les membres du club de gym', étaient ravis d'avoir mobilisé une assistance nombreuse !





Repas des Aînés

Le 16 avril 2012, Bruno était dans son rôle de président du Comité des Fêtes, heureux d'accueillir les Aînés du village lors du repas offert en leur honneur, et préparé par les membres bénévoles...





Encore une journée merveilleuse au cours de laquelle les aînés ne se sont pas ennuyés une minute !

Un grand coup de chapeau au Comité des Fêtes et ses bénévoles qui animent le village avec passion...



La r derie du 1^{er} mai



Le 1^{er} mai 2012, le Comit  des F tes proposait aux r deux, apr s avoir chin  sur la place du village, de venir se restaurer dans une bonne ambiance et sous un soleil radieux ! Au menu, chipos, merguez, grillades... et, une sp cialit  de Grattepanche : l'andouillette au vin blanc...





Manèges, buvette, paëlla, ambiance... C'est sûr, c'était la fête au village ! Cette année encore, le Comité des Fêtes a réussi son pari en organisant une manifestation conviviale.

Fête locale



Pour digérer, quoi de mieux que de remuer... le "popotin" ?



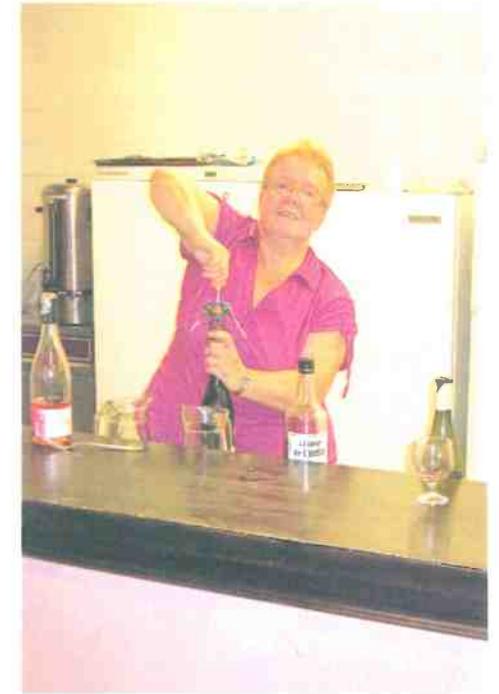
Soirée Beaujolais



Comme le veut la tradition, la sortie du Beaujolais nouveau a été l'occasion de rassembler les Grattepanchois autour d'une table bien garnie pour la modique somme de 13 € (8 € pour les enfants)



Un beau succès pour le Comité des Fêtes, à l'origine de cette initiative ! Un grand merci aux membres bénévoles qui ont organisé cette soirée : Danielle, Betty, Nathalie, Jean-François et Bruno.



Manille

Tripes

Le Comité des Fêtes organise, le samedi 1^{er} décembre 2012, un concours de manille avec repas, qui se déroulera à la Salle des Fêtes. (Début du concours à 16 H.00)

Le concours de manille :

- Inscriptions limitées à 11 équipes : 6 € par joueur
- Appeler le 03 22 42 00 26 (SOMMERMONT Jean-François)
- Avant le 22 novembre

Le repas :

Les prix du repas ont été calculés au plus juste et comprennent :

- Tripes (ou rôti de porc) - frites
- Salade - fromage
- Un dessert - Un café

Pour un adulte, le coût du repas a été fixé à 13,00 €.

Pour un enfant de moins de 12 ans, il est de 8,00 €.



13 équipes se sont retrouvées dans la Salle des Fêtes vers les 16 H. afin d'en découdre sur tapis "vert"... 65 repas ont été servis. Merci aux bénévoles qui ont organisé cette soirée...



Fête de Noël

Le samedi 8 décembre 2012, la crèche installée le jour-même par Denis, Maurice, Bruno et Jean-Paul, invitait les aînés et les enfants du village à fêter Noël avant l'heure. Les bénévoles du Comité des Fêtes avaient bien préparé leur coup en décorant la Salle et en organisant une après-midi récréative très conviviale. Merci donc à Danielle, Nathalie, Betty, Véronique, Bruno, Jean-François, Jean-Pierre et Francis pour leur disponibilité !



Bruno a remercié les aînés, les enfants et leurs parents pour leur présence à cette petite fête organisée par le Comité des Fêtes.



Chocolat ? Eau ? Jean-Pierre hésite...



Le club de gym' vous attend...



Le mercredi 27 juin 2012, le Comité des Fêtes a convié les membres du club de gym', ainsi que leurs conjoints, au pot de l'amitié afin de conclure en beauté la séquence des cours 2011-2012, en présence de Jérôme, l'animateur du club Léo Lagrange, qui a confirmé sa présence en septembre.

Pour vous inscrire au club, contactez Danielle BARDET...

(Tél. 03 22 42 75 57)



Depuis 2 ans, Fabrice Masset, Alain Levert et Francis Gourguechon animent un club informatique ouvert à tous, tous les 15 jours (*sauf pendant les vacances scolaires*) !

Merci au Comité des Fêtes de « chapoter » cette opération...

Il ne s'agit pas de cours mais d'initiation où on aborde le fonctionnement d'un ordinateur (*gestion des fichiers, du disque dur, de l'imprimante, du scanner, de clés USB...*), mais aussi la retouche photos, le traitement de textes, la présentation de diaporamas, la messagerie, les tableaux...

En juin 2012, pour clore la saison, le Comité des Fêtes qui parraine le club informatique, a offert le pot de l'amitié ! En octobre, les ateliers ont repris sur le thème de la retouche photos ; en janvier, on abordera l'écriture de pages internet !



Le club informatique



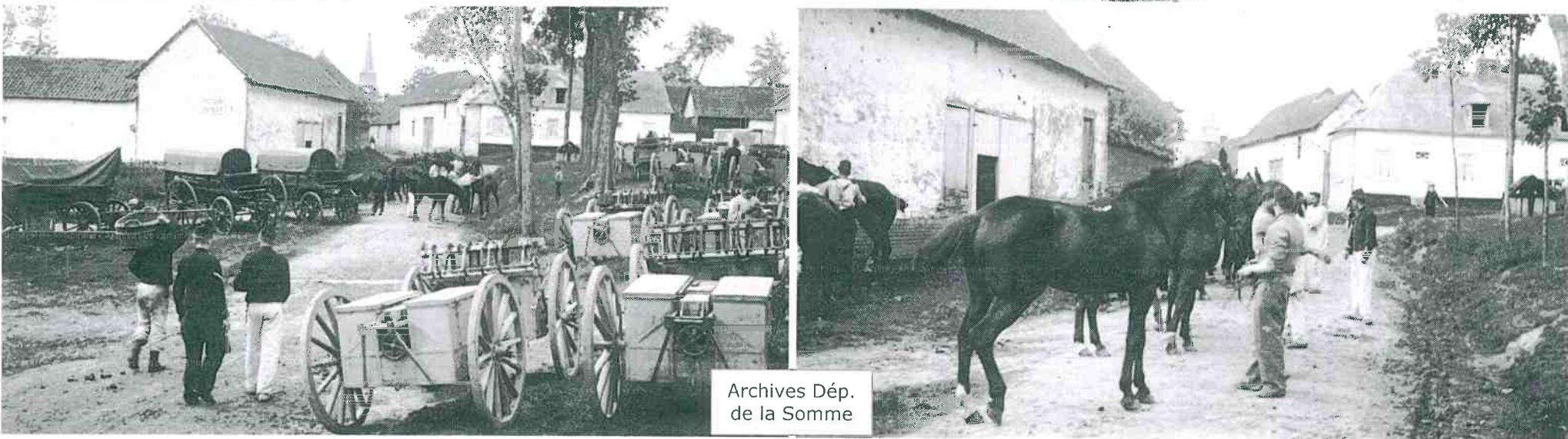
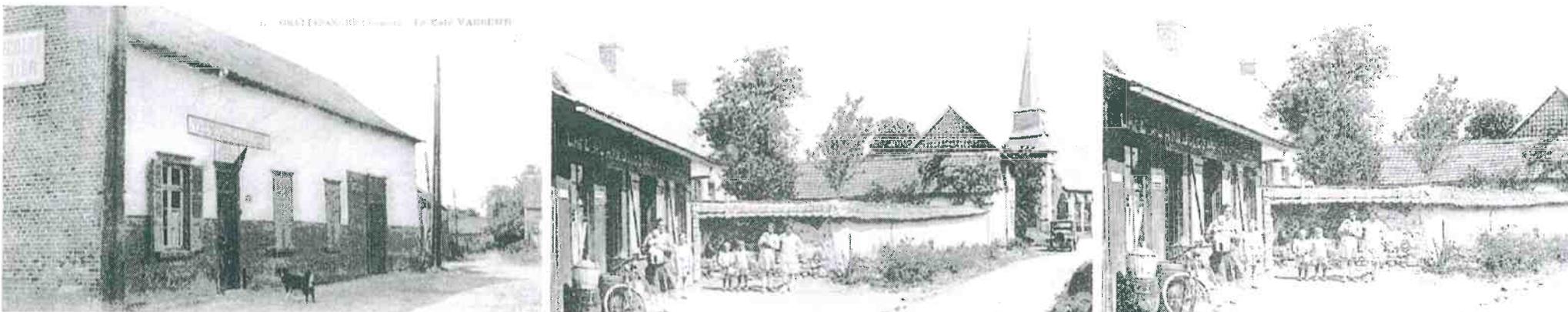
Pas d'obligation, pas de cotisation... Si cela vous intéresse, contactez le secrétariat.



Rétro – Photos : Le village



Ces photos ou cartes postales du village ont plus de 100 ans pour certaines d'entre elles.



Crèche, fontaine et père Noël



Le samedi 8 et le dimanche 9 décembre, Denis, le concepteur de la crèche, de la fontaine, du père Noël en parachute et autres animations lumineuses, a rassemblé son équipe pour installer ses œuvres...

Jean-Paul, Bruno, Maurice et Cédric l'ont bien aidé ; et quand on a remis le courant, tous se sont réjouis du spectacle... Que ces bénévoles qui présentent cette féerie tous les ans à la population, soient remerciés ici !

Merci aussi à M. et M^{me} BRAY qui nous ont donné une étoile qui a été accrochée sur le grillage de l'école.



Offrir un ordinateur à son enfant sans aucun discours de prévention, c'est comme offrir une voiture sans le permis de conduire. » Justine Atlan, la directrice de l'association E-enfance, était l'invitée d'un colloque sur l'hypersexualisation des enfants et les nouvelles technologies, organisé la semaine dernière à Clermont, dans l'Oise. Exposition à des images choquantes, rencontres avec des personnes malintentionnées, cyber-harcèlement (insultes, moqueries, publication de photos sans autorisation, etc.)... Les dangers sur la toile sont multiples et les parents souvent dépassés par les nouvelles technologies. « L'objectif n'est pas de diaboliser internet : c'est un merveilleux outil, mais qui peut devenir une arme si on ne sait pas s'en servir. L'accompagnement des parents est primordial », insiste Michaël Cocatrix, animateur au Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active (Cemea) Picardie.

« Incidences dans la vie du collègue »

Séverine, Clermontoise d'une quarantaine d'années, est la mère de deux enfants. « Ma fille de 10 ans ne surfe jamais sans moi. » Quant au plus grand, qui a 16 ans, il peut « surfer » seul, après les recommandations d'usage, notamment concernant Facebook. « Je lui précise bien qu'il ne doit pas faire de commentaires critiques envers ses camarades, ni

mettre des photos de ses copains sans leur accord. »

Conscient de cette évolution, le Point information jeunesse (Pij) du centre socioculturel de Clermont a décidé de mener des actions de prévention dans les établissements du secteur, comme en avril prochain, au collège Jean-Yves-Cousteau de Breuil-le-Vert. « Ces réseaux sociaux ont des incidences dans la vie du collègue, confie Aline Joly, la conseillère principale d'éducation (CPE). Des parents viennent me voir avec des commentaires imprimés sur la page Facebook de leur enfant, prouvant

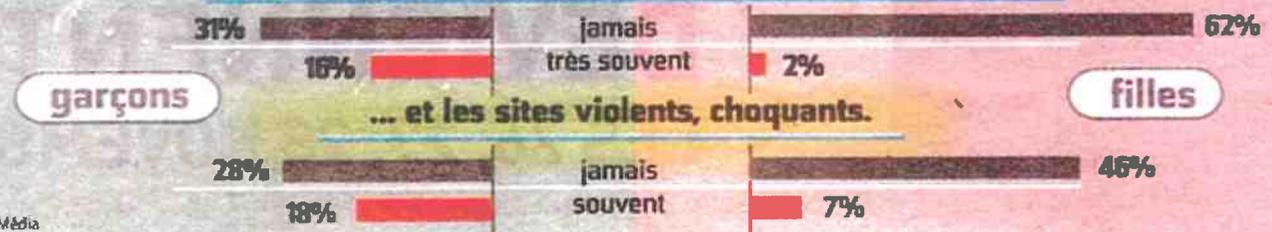
Ce qu'ils regardent...



Combien de temps ils y passent par jour...



Les adolescents vont sur les sites pornographiques...



Source : Média

qu'ils sont la cible de leurs camarades. »

Le conseil général de l'Oise est aussi très impliqué dans cette prévention. Et pour cause, il offre, à chaque collégien, un ordinateur portable à leur entrée en sixième. Un contrôle parental est automatiquement installé sur la machine (bloquée à 20 heures en semaine), limitant les horaires d'accès et rendant impossible l'accès aux sites pornographiques, ou ceux qui proposent des jeux d'argent. Pendant trois ans, ce contrôle parental a été accompagné d'une prévention.

« Beaucoup pensent que leurs actions, dans le monde virtuel, sont sans conséquence dans le réel, observe Michaël Cocatrix. Pour qu'ils prennent conscience de leurs actes, on les invite à se rendre sur le site internet de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). À partir d'un logiciel qui traque les adresses IP de l'ordinateur, on est capable de retrouver l'adresse de l'internaute. » Un exemple concret qui vaut tous les discours.

FANNY DOLLÉ

► Adolescents et parents peuvent poser leurs questions au numéro vert de Net Écoute : 0800 200 000.

Permis de conduire

Dans le délai d'un an, le permis rose en papier cartonné disparaîtra au profit du nouveau permis de conduire à puce, qui entrera en vigueur en 2013. Il devra être renouvelé sans examen sur le même mode que les passeports.

A partir du 13 janvier 2013 : Le nouveau permis de conduire à puce entrera en vigueur. De la taille d'une carte de crédit, tous les automobilistes vont petit à petit en être dotés. Le nouveau document contiendra les empreintes digitales routières par internet ou se connecter sur le site du ministère de l'Intérieur pour, par exemple, consulter son solde de points de façon plus rapide et commode qu'actuellement. Un changement qui répond à un souci d'harmonisation.

Ces mesures, détaillées dans un décret publié au Journal Officiel, découlent d'une réglementation européenne de décembre 2006 sur l'harmonisation du permis de conduire. L'arrivée de ce permis répond à un triple objectif : lutter contre la fraude documentaire, garantir la libre circulation des personnes et améliorer la sécurité routière. Grâce à ce dispositif, en cas de contrôle, la police pourra, à l'aide de lecteurs placés dans ses véhicules, s'assurer que le document présenté n'est pas falsifié. De la même façon, elle aura accès à l'historique du conducteur qui ne devrait plus pouvoir échapper au paiement des PV, y compris dans un autre pays de l'Union que celui dont il est ressortissant.



Ce nouveau permis devra être renouvelé tous les quinze ans sans examen.

Les permis de conduire de catégories C (poids lourds) et D (transports en commun) devront en revanche être renouvelés tous les cinq ans. Ce renouvellement du permis permettra d'actualiser la photo d'identité et l'adresse de son titulaire.

L'automobiliste devra s'acquitter au minimum des frais d'envoi du nouveau permis, a indiqué le ministère, qui affirme n'avoir pas encore décidé si le document lui-même serait facturé.

Jusqu'en 2033 pour l'adopter : Les titulaires d'un permis de conduire antérieur au 19 janvier 2013 devront alors l'échanger contre son semblable à puce avant 2033. Plus de 40 millions de permis roses, sans date de péremption, sont actuellement en circulation en France et seront concernés.

Du nouveau aussi pour les deux roues : Dans le cadre de cette harmonisation européenne, le décret rappelle que le permis moto va également subir quelques modifications à partir de janvier 2013.

Si le permis A1 pour les motos jusqu'à 125 cm³ restera accessible à partir de 16 ans, un permis intermédiaire fera son apparition, le permis A2, pour les motos entre 125 et 600 cm³, accessible à partir de 18 ans.

Après deux ans, le titulaire de ce permis pourra accéder au permis A (toutes motos), sous réserve d'une formation de sept heures. Le jeune motard sera donc «bridé» pendant deux années. Le permis A, sans limite de cylindrée, sera alors directement accessible à partir de l'âge de 24 ans.

Dernière nouveauté, cette fois pour les scooters : une nouvelle catégorie de permis sera créée à partir de 2013 pour conduire un cyclomoteur de 50 cm³ : le permis AM. Pour le décrocher, il faudra alors avoir 14 ans, avoir réussi une épreuve de code de la route et suivi une formation de sept heures dans une école de conduite.

L'ÉTIQUETAGE EUROPÉEN DES PNEUS

Comme de nombreux autres produits (électroménager, automobile, immobilier), les pneumatiques se voient dorénavant assujettis à un étiquetage de performance obligatoire à compter du 1^{er} novembre 2012*.



Ce que vous devez savoir

Nous avons regroupé sur cette page toutes les informations nécessaires pour que vous puissiez lire et comprendre ce nouvel étiquetage. Les clés de lecture, les références légales, les limites et les autres sources d'informations. Vous ne choisirez plus vos pneus par hasard.



Consommation de carburant

Il y a 7 classes allant de la A (la plus performante) à la G (la moins performante). La classe D n'est pas utilisée. La différence de consommation en carburant entre des pneus classe A et classe G peut aller jusqu'à 7,5%.



Freinage sur sol mouillé

Il s'agit de l'unique critère de sécurité de ce nouvel étiquetage. C'est bien le freinage sur sol mouillé qui est noté (à 80km/h), et non la tenue de route. Les classes D et G ne sont pas utilisées.



Bruit de roulement extérieur

Ce critère mesure le bruit extérieur des pneus. Le but du législateur est de lutter contre les nuisances sonores pour les riverains. En aucun cas il ne s'agit du bruit entendu à l'intérieur de l'habitacle. Le bruit est exprimé en décibel (dB) et classé en 3 niveaux sonores qui dépendent de la dimension des pneus.

L'objectif de ce nouveau label européen des pneumatiques est triple. D'une part, cet étiquetage va permettre aux consommateurs de choisir et de comparer plus facilement les pneumatiques sur des critères objectifs.

D'autre part, ce nouveau label vise une réduction des nuisances sur l'environnement (d'où la présence d'indicateur de consommation de carburant et de nuisance sonore). Pour finir, ce label vise aussi à prendre en compte l'exigence de sécurité pour les usagers de la route.

Pour quels types de pneus l'étiquetage est-il obligatoire ?

L'affichage de l'étiquette est obligatoire à partir du 1er novembre 2012 pour les pneumatiques fabriqués après le 1er juillet 2012.

Les pneus concernés par cette loi sont :

- Les pneus de classe 1 :

Pneumatiques pour voitures de tourisme

- Les pneus de classe 2 :

Pneumatiques pour véhicules utilitaires légers

- Les pneus de classe 3 :

Pneumatiques pour véhicules utilitaires lourds

Les pneus exclus du champ d'application de la loi :

Pneus moto, pneus quad, pneus rechapés, pneus non routiers (off-road) professionnels, pneus conçus pour être montés uniquement sur les véhicules immatriculés pour la première fois avant le 1er octobre 1990, pneus de secours temporaires, pneus dont l'indice de vitesse est inférieur à 80km/h, pneus dont le diamètre nominal de jante est inférieur ou égal à 254mm ou égal ou supérieur à 635mm, les pneus équipés de dispositifs supplémentaires pour améliorer la traction, tels que les pneus cloutés, Pneus conçus uniquement pour être montés sur des véhicules prévus exclusivement pour les courses automobiles.

Cette nouvelle étiquette apporte des informations utiles pour l'automobiliste, cependant ces 3 critères sont loin d'être suffisants pour choisir les pneus qui vous conviendront le mieux.

De nombreux critères importants ne sont pas pris en compte.

Alors que le label européen de notation des pneumatiques comprend 3 critères de notation (et un seul concernant la sécurité), chez Allo pneus, nous utilisons 8 critères de notation. Les fabricants de leur côté utilisent souvent plus de 15 critères de mesures pour tester leurs nouveaux modèles.

La liste des critères manquants est longue, mais nous pouvons citer les plus importants d'entre eux pour l'automobiliste :

- la longévité
- la tenue de route sur sol sec et mouillé
- la stabilité de conduite sur sol sec et mouillé
- le freinage sur sol sec
- la résistance à l'aquaplaning
- le confort
- le bruit (à l'intérieur de l'habitacle)

Le cas des pneus hiver

Ne soyez pas étonné de voir des notes souvent plus basses sur les pneus hiver. Ces pneus sont pensés, et conçus pour renforcer votre sécurité (freinage, motricité, tenue de route..) en conditions hivernales : à savoir les basses températures (en dessous de 7°C), la neige, la neige fondue, le verglas, le givre. Les pneus classiques été ne sont pas prévus pour assurer leur rôle dans ces conditions.

Les objectifs du législateur sont louables, mais le surcroît de sécurité apporté par les pneus hiver justifie pleinement l'écart de notation observé sur les critères de l'étiquette européenne des pneus.

L'arrêt cardiaque n'est pas une fatalité !

En France 50 000 personnes meurent chaque année d'un arrêt cardiaque. C'est 10 fois le nombre de morts sur la route. Chacun d'entre nous peut en être victime : parents, enfants, amis, proches...

Pour que l'arrêt cardiaque ne soit plus une fatalité, connaître les gestes qui sauvent peut augmenter les chances de survie des victimes, ainsi près de 5 000 personnes pourraient être sauvées chaque année.



? Qu'est ce que l'arrêt cardiaque ?

L'arrêt cardiaque fait le plus souvent suite à un dysfonctionnement du cœur : la fibrillation. Il s'agit de mouvements anarchiques qui empêchent la circulation du sang dans l'organisme et donc l'apport d'oxygène.

? Comment reconnaître un arrêt cardiaque ?

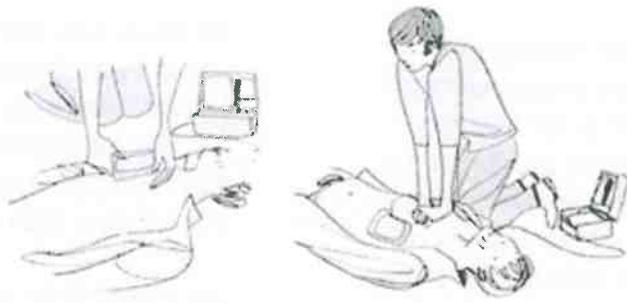
La victime est inconsciente, ne respire pas. Des signes avant-coureurs peuvent vous alerter : une douleur thoracique comme une sensation d'oppression ou de serrement, accompagnée parfois de palpitations...

3 gestes pour sauver une vie

1 APPELER : Parce que le temps d'intervention doit être le plus court possible pour sauver une vie, appelez ou faites appeler le 15 le plus rapidement possible.

2 MASSER : Appuyez au milieu de la poitrine avec les deux mains en cadence, ce geste va faire re-circuler le sang dans l'organisme.

3 DÉFIBRILLER : Depuis 2007, le grand public peut utiliser un défibrillateur automatisé externe (DAE). Cet appareil délivre un choc électrique qui stoppe le mouvement anarchique du cœur et, associé au massage cardiaque, le cœur peut ainsi repartir.

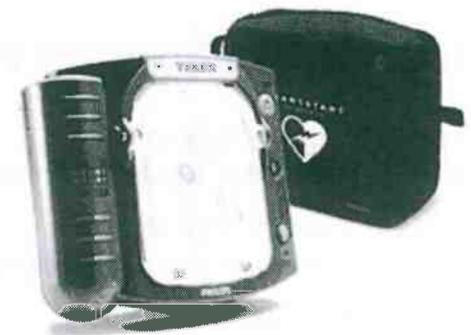


10% de vies sauvées en plus

La France accuse un retard conséquent par rapport à d'autres pays comme les pays nordiques où certaines régions des USA où le taux de survie atteint le chiffre de 10 à 30 % en cas d'arrêt cardiaque alors qu'il n'est que de 3 % en France.

Les gestes de premiers secours et la défibrillation

Depuis la parution du décret du 4 mai 2007, de plus en plus de défibrillateurs sont disponibles dans des lieux publics et privés en France.



? Qu'est ce qu'un défibrillateur ?

Un défibrillateur est un appareil qui permet de faire repartir le cœur en cas d'arrêt cardiaque par l'envoi d'un choc électrique. Il existe deux types de défibrillateurs :

- le défibrillateur entièrement automatique (DEA) qui délivre seul le choc électrique en cas de fibrillation.
- le défibrillateur semi-automatique (DSA), qui invite l'utilisateur à appuyer sur un bouton pour délivrer le choc électrique.

"Dans tous les cas n'hésitez pas à l'utiliser !"

Se former aux gestes qui sauvent

et apprendre à utiliser un défibrillateur



En cas d'arrêt cardiaque, le cœur peut repartir si un massage cardiaque est effectué dans les premières minutes, suivi d'un choc électrique délivré par un défibrillateur.

Formez-vous aux gestes de premiers secours et sauvez un plus grand nombre de vies.

L'intervention dans les premières minutes, avant l'arrivée des secours, est capitale. Connaître les bons réflexes vous aide à être le plus efficace et à sauver des victimes d'arrêt cardiaque.

Pour cela vous pouvez suivre deux types de formation :

● Une initiation aux premiers secours (IPS) qui vous permettra d'acquérir les gestes de base en cas d'arrêt cardiaque.

● Une formation aux premiers secours : PSC1 (Prévention et secours civiques de niveau 1). Une formation plus complète d'une durée de 10 heures où vous effectuerez des exercices pratiques vous permettant d'acquérir les bons réflexes et les conduites à tenir face aux détresses vitales (inconscience, arrêt cardiaque...) mais aussi lors d'autres situations d'accidents (hémorragies, plaies, brûlures...).



Pour plus d'informations ou pour vous inscrire à une formation PSC1, contactez la délégation Croix-Rouge française la plus proche de chez vous ou rendez-vous sur le site internet www.croix-rouge.fr.



croix-rouge française



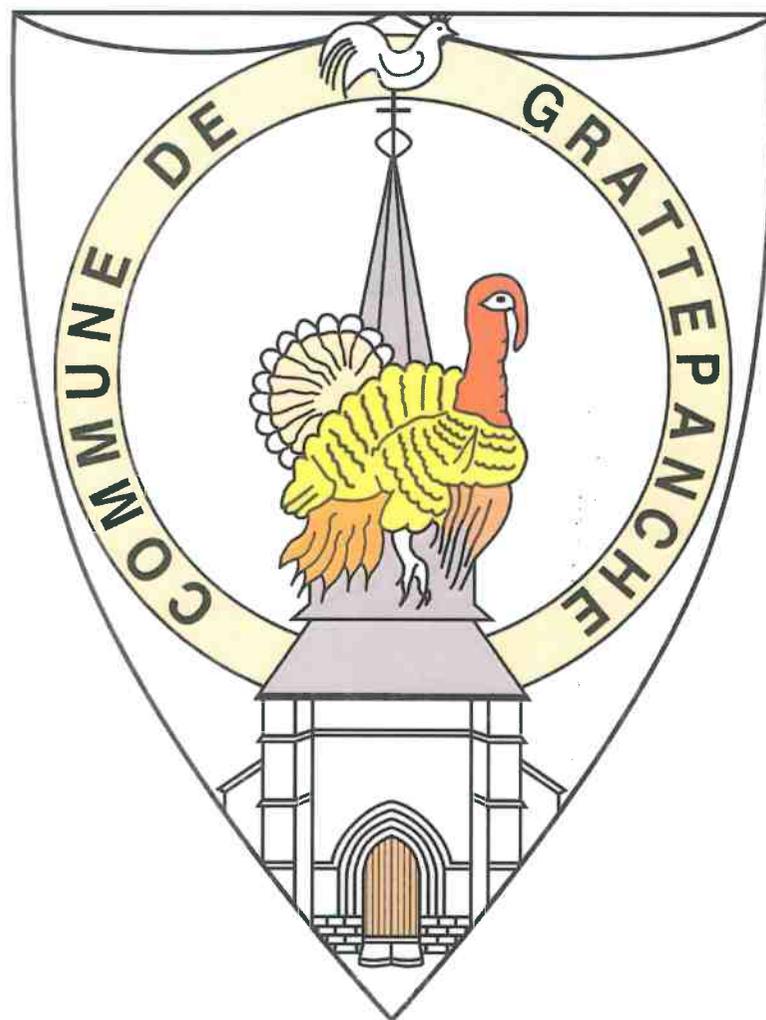
L'arrêt cardiaque

L'arrêt cardiaque n'est pas irréversible, plus de vies peuvent être sauvées ! Formez-vous aux gestes qui sauvent et apprenez à utiliser un défibrillateur.

PRÉPAREZ-VOUS
À ÊTRE PRÊTS

croix-rouge française





BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Rédigé par : ROGER Betty, BOURNAZEL Denise, BARDET Bruno,
LEVERT Alain, CAILLOU Daniel et GOURGUECHON Francis

Sous la responsabilité de NAVARRE Maurice, Maire de la Commune
de GRATTEPANCHE.

2012

I.P.N.S.